

## **I.A.U.P.L.**

### **DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT D'I.A.U.P.L AU CONGRES INTERNATIONAL SUR L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME (Vienne, 12-16 septembre 1978)**

« L'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (I.A.U.P.L.) a notamment parmi ses buts « la défense de l'indépendance et de la liberté de l'enseignement et de la recherche ». A ce titre, elle est particulièrement intéressée à toute démarche tendant à favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche sur les droits de l'homme.

Au cours de sa dernière réunion, le Comité Exécutif d'I.A.U.P.L. a déploré que les droits de l'homme soient encore bafoués dans un trop grand nombre de pays et a dénoncé les pressions directes et indirectes de tous genres qui s'exercent sur les enseignants universitaires et sont de nature à réduire à néant la liberté de l'enseignement et de la recherche.

Notre organisation a constaté que la tendance à privilégier le financement d'enseignements et de recherches dont les effets sont perceptibles et immédiatement mesurables en termes économiques, peut constituer une limitation de la liberté d'enseignement et de recherche. Cette tendance peut constituer un frein important à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des droits de l'homme.

Notre organisation estime que, comme tous les enseignants, ceux qui enseignent les droits de l'homme au niveau universitaire devraient bénéficier de protections particulières dont les bases seraient inscrites dans un instrument juridique international comparable à la recommandation de 1966 sur la condition du personnel enseignant.

En ce qui concerne la création d'une association internationale d'enseignants des droits de l'homme, nous suggérons que cette association accepte parmi ses membres non seulement des enseignants adhérents à titre individuel mais aussi des organisations internationales d'enseignants. Si cette disposition était retenue, l'I.A.U.P.L. serait prête à apporter un concours actif à la nouvelle association ».

Vienne, le 15 septembre 1978.

**INTERVENTION DEVANT LA COMMISSION II  
DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO  
Paris, le 30 octobre 1987**

Madame le Président,

Je vous remercie de m'avoir autorisé à présenter les observations de mon organisation devant votre Commission.

L'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités, plus connue sous son sigle IAUPL, est liée à l'UNESCO depuis bien longtemps. Ce n'est pas étonnant quand on se souvient de l'esprit qui a présidé à la création de cette Organisation Non Gouvernementale, héritière directe, en 1944, de l'Association des Professeurs des Pays Alliés réfugiés en Grande-Bretagne pendant la seconde guerre mondiale dont certains membres, comme René CASSIN, devaient jouer un si grand rôle au moment de la création de l'UNESCO.

Notre organisation ne pouvait pas rester insensible à l'évolution de l'UNESCO dans une période qui est apparue à plus d'un comme très lourde de conséquences pour son avenir. L'IAUPL a donc tenu, en renforçant sa collaboration avec les services, à témoigner de son attachement, de sa fidélité à l'UNESCO et de sa foi dans son avenir.

C'est ainsi que nous avons pu nous convaincre de la nécessité et de l'utilité d'avoir pour interlocuteur privilégié une Division spécialisée dans le traitement des problèmes généraux de l'enseignement supérieur.

Nous avons par ailleurs enregistré avec satisfaction, au cours des derniers mois, les mesures qui ont été prises pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre du programme sur les points qui nous intéressent plus particulièrement.

Le Tableau récapitulatif des activités dans le domaine de l'enseignement supérieur présenté dans l'appendice B du 24 C/5 est à cet égard significatif. Il servira de référence à tous ceux qui veulent avoir une vision claire et globale de l'action de l'UNESCO dans ce domaine. Il serait souhaitable qu'un tel document soit largement diffusé dans les milieux universitaires, notamment par les Commissions nationales pour l'UNESCO et par les Organisations Non Gouvernementales compétentes.

Nous avons tous apprécié la formule de publications souples et peu onéreuses comme les « Cahiers sur l'Enseignement Supérieur » qui présentent des études susceptibles d'encourager la réflexion sur les grandes questions intéressant les universitaires. Nous souhaiterions toutefois que l'existence de ces Cahiers soit mieux signalée.

Nous nous félicitons aussi de l'encouragement apporté par l'UNESCO à la réunion de Tables Rondes qui permettent à des Organisations Non Gouvernementales de mettre à contribution des experts de différentes régions du monde.

D'une façon générale, il nous semble que dans sa coopération avec les ONG de l'Enseignement supérieur, l'UNESCO a cherché à recourir à de nouvelles formules qui ne manquent pas d'efficacité. A cet égard, nous avons noté qu'au paragraphe 05507 du 24 C/5, il est prévu d'organiser une consultation avec des ONG pour aider à identifier les problèmes auxquels devront faire face les établissements d'enseignement supérieur dans les années à venir. Nous avons relevé par ailleurs que le même paragraphe propose l'organisation de Tables Rondes sur un certain nombre de thèmes dont la liste n'est pas limitative. Ces propositions nous paraissent positives. Nous voudrions cependant à leur sujet faire deux observations.

La première observation est que, s'il est bon d'examiner avec franchise et en toute liberté les problèmes de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de le faire avec pragmatisme, non pas en vue d'imposer une solution ne varietur, mais bien plutôt dans le but de chercher les solutions qui conviennent le mieux suivant les circonstances.

La seconde observation est qu'il ne faudrait pas se limiter à l'examen de questions techniques intéressant les seuls établissements d'enseignement supérieur. Les universitaires du monde entier sont en effet confrontés à de graves problèmes. Ils n'ont parfois pas ou ils n'ont plus la place qu'ils devraient avoir dans la société et l'on voit par conséquent certains jeunes scientifiques quitter l'université et renoncer à l'enseignement et à la recherche libre et désintéressée. Ceci n'est pas seulement le résultat d'une situation économique, c'est aussi la conséquence de conditions morales, sociales et juridiques.

A cet égard, nous insistons sur l'importance que représentent les études concernant l'opportunité d'une Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Cette question est certes évoquée dans le sous-programme IV.3 et notamment dans le paragraphe 04305, mais certains aspects d'une Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur pourraient intéresser des réflexions menées dans le cadre du sous-programme 5.5.

Il nous paraît plus que nécessaire de continuer à travailler sur cette question au sujet de laquelle les organisations d'enseignants ont déjà eu des échanges de vues fructueux. Nous n'ignorons certes pas que l'activité normative de l'UNESCO a parfois été mise en cause et que les Universitaires disposent souvent de statuts très protecteurs. Mais nous pensons que dans certaines situations, il n'est pas mauvais de disposer d'un texte de référence qui, en raison même de la nature de l'Université, se conçoit aisément comme un texte à vocation universelle.

C'est notamment à l'occasion des réflexions préalables à l'élaboration d'un tel texte que l'on pourrait approfondir l'étude du concept de libertés académiques. Car ce n'est pas occasionnellement mais c'est en permanence et partout dans le monde qu'il faut promouvoir, enrichir et défendre les libertés académiques, dont nous pensons qu'elles se composent de droits et de devoirs conçus et exprimés beaucoup plus par rapport aux personnes que par rapport aux institutions.

Il nous semble aussi que dans ce cadre des travaux du programme V.5, on doit aborder les questions éthiques qui se posent aux enseignants chercheurs, comme les conditions et les limites des manipulations génétiques ou l'utilisation des produits de la science à des fins non pacifiques.

D'une façon plus générale, nous pensons que le programme V.5 peut être l'occasion d'une rencontre entre les universitaires de disciplines, de spécialités, de traditions et de systèmes différents qui, par leur réflexion, apporteront une contribution fondamentale à la réalisation des grands objectifs de l'UNESCO et à la construction d'une véritable PAX ACADEMICA fondement d'un monde de paix, de tolérance et de liberté.

Je vous remercie, Madame le Président.

**INTERVENTION DEVANT LE IV<sup>e</sup> CONGRES NATIONAL  
DE L'UNIONE SINDACALE PROFESSORI UNIVERSITARI DI RUOLO (USPUR)  
Vérone, le 5 décembre 1987**

Monsieur le Recteur,  
Mes chers Collègues,

Permettez-moi d'utiliser une des deux langues officielles de l'IAUPL pour cette brève intervention.

En ma qualité de Secrétaire Général de l'IAUPL (Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités), je vous remercie d'avoir invité notre organisation à participer à votre Congrès. Notre Président, le Professeur R. MOTMANS d'Anvers, et l'un de nos Vice-Présidents, le Professeur D. LEVY de l'Université de Paris II, se seraient joints à vous avec plaisir mais leurs obligations académiques les en ont empêchés. Ils m'ont chargé de vous faire connaître leurs regrets et de vous faire part des souhaits de réussite qu'ils formulent pour vos travaux.

J'ai donc la charge de représenter l'IAUPL et je le fais d'autant plus volontiers que, dans mes fonctions, j'ai pu constater combien l'USPUR était attachée à son organisation internationale. J'ai pu le constater lorsque votre représentant au Comité Exécutif de l'IAUPL était le Professeur Antonio MALINTOPPI de l'Université de Rome, dont je voudrais saluer la mémoire. Lors de son trop bref passage au Comité Exécutif de l'IAUPL, il a été le juriste de bon conseil qui a su éclairer certains débats très difficiles par ses remarques rigoureuses et toujours pertinentes. J'ai encore pu constater l'attachement de l'USPUR à l'IAUPL en appréciant la contribution positive qu'apporte à nos travaux le Professeur C.A. MASTRELLI qui, élu au Comité Exécutif en 1986, jouer un rôle de plus en plus important dans notre organisation. Je suis enfin sensible au fait que le Professeur C.A. MASTRELLI et le Professeur L. SCURO m'aient demandé de siéger à la tribune de votre Congrès et me donnent la possibilité de m'adresser à vous.

Ma participation à cette réunion voudrait apporter une contribution modeste à des réflexions s'inscrivant dans la problématique mondiale de l'Université d'aujourd'hui. Ma participation voudrait souligner l'importance des thèmes que vous traitez car, quoi qu'en pensent certains faiseurs de systèmes, on ne peut accepter sans réserve de laisser dire qu'il peut y avoir enseignement universitaire sans recherche, de même qu'il faut réaffirmer qu'il n'y a pas de recherche féconde sans liberté et qu'il n'y a pas de recherche importante sans moyens techniques et financiers conséquents.

C'est une des fonctions de l'IAUPL que d'exprimer au plan international un certain nombre d'idées simples comme celles-là. Permettez-moi, mes chers Collègues, de vous rappeler que l'IAUPL, créée depuis plus de quarante ans, est la seule organisation internationale non gouvernementale ayant vocation à rassembler et représenter tous les enseignants universitaires et notamment les Professeurs au plan mondial – et ceci sans distinction de disciplines ou de spécialités. Je voudrais aussi rappeler que l'IAUPL dispose d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO et vous dire pourquoi, avec l'accord du Conseil Central et du Comité Exécutif de notre organisation, je me suis appliqué à maintenir, et même à renforcer nos relations de coopération avec l'UNESCO dans la période tourmentée que cette organisation vient de connaître.

Il s'agissait d'abord d'une question de fidélité à l'histoire et aux objectifs généraux de l'IAUPL. Nous ne devons pas oublier que certains des fondateurs de l'IAUPL participèrent à la création de l'UNESCO. Ce fut le cas notamment de René CASSIN qui devait, par la suite, obtenir le Prix Nobel de la Paix. Le maintien et le renforcement de nos relations avec l'UNESCO était ensuite une nécessité dans la mesure où nous ne désirons pas laisser les représentants des seules institutions universitaires ou les représentants d'autres ordres d'enseignants s'exprimer au nom des enseignants universitaires et particulièrement des Professeurs. Car si, dans nos pays respectifs, nous avons beaucoup à dire sur l'évolution de la situation et de la condition des Professeurs des Universités, nous avons aussi intérêt à le dire au plan international. Nous avons même parfois le devoir de le dire au plan international, car certaines questions interpellent les Professeurs du monde entier.

Il en est ainsi des questions posées par les limites de la science, des questions éthiques posées par le progrès des connaissances scientifiques ou par les conditions de l'accroissement des

connaissances scientifiques. Je pense notamment aux conditions et aux limites de l'expérimentation sur l'homme, aux manipulations génétiques, à l'exploitation de la biosphère. Ces préoccupations, nous les trouvons exprimées par de hautes personnalités universitaires comme par de hautes personnalités spirituelles et morales. Elles ont notamment fait l'objet de débats lors d'un Colloque organisé à Venise par l'UNESCO en 1986 sur « La science face aux confins de la connaissance : le prologue de notre passé culturel ». Les participants à ce Colloque ont adopté une Déclaration que tous les Universitaires du monde entier devraient connaître et méditer.

Dans un ordre d'idées différent, nous avons aussi intérêt à nous exprimer au plan international lorsque nous constatons la dévalorisation de la condition des Professeurs des Universités dans un certain nombre de pays. Il ne s'agit pas seulement de la dégradation du statut économique du Professeur, mais aussi de la dégradation de son statut social et moral qui résulte de l'évolution de ses conditions de travail et des sujétions imposées par les bureaucraties universitaires et politiques.

C'est pour effectuer des comparaisons internationales que nous avons réalisé des Tables Rondes comme celle de Bruxelles en 1986 qui portait sur le thème suivant : « Fonctions et tâches, condition et statut du Professeur d'Université dans les sociétés de Progrès ». Cette Table Ronde, organisée en collaboration avec l'UNESCO, a donné lieu à un document publié dans la série des « Cahiers sur l'enseignement supérieur ». La comparaison internationale est utile, féconde et justifiée, dans la mesure même où certaines instances s'y livrent aussi pour nous imposer de nouvelles contraintes.

On a parlé, par exemple, au cours de vos débats, des procédures d'évaluation qui se mettent en place dans certains pays et l'on a même cité un pays en particulier. Je puis vous assurer que les membres de la section de l'IAUPL dans ce pays-là sont très réticents devant certaines formes d'évaluation. Il est donc bon qu'au plan international nous réfléchissions, dans une ambiance dépassionnée, sur les critères d'évaluation mis en œuvre et sur la qualité de ceux qui sont chargés de procéder aux éventuelles évaluations. Si nous ne sommes pas très attentifs à une question telle que celle-là, nous courrons le risque de voir mis en œuvre non pas des critères académiques et scientifiques, mais des critères principalement politiques ou économiques destinés à apprécier des résultats acquis de façon spectaculaire et à court terme. Les universitaires ne sont certes pas hostiles à des appréciations rigoureuses comme ils l'ont démontré depuis, des siècles en s'appliquant le principe de jugement par leurs pairs. Nous ne sommes pas hostiles non plus à des formules plus contemporaines, comme nous l'avons montré en réfléchissant sur le Bilan Social des Universités.

Nous demandons seulement la plus grande prudence et la plus grande tolérance dans l'appréciation des personnes.

Si nous avons intérêt à nous exprimer au plan international, nous avons souvent le devoir de le faire. Nous avons le devoir de faire connaître le fruit de nos expériences et de nos réflexions dans le domaine de l'enseignement universitaire, notamment auprès de ceux qui, par frénésie de réformes, sont habiles à proposer de nouveaux systèmes qui n'ont d'universitaires que la dénomination. Les faits montrent d'ailleurs que ceux-là n'assument souvent pas la responsabilité directe et à long terme de leurs décisions.

C'est pour cela qu'il est arrivé d'apporter un soutien international à certains de nos collègues qui voulaient exprimer leurs inquiétudes de façon ostensible. Je pense, par exemple, au cas où nos collègues ont dû manifester en toge dans les rues de la capitale de leur pays pour bien signifier que le pouvoir politique avait une obligation de respect vis-à-vis de la communauté universitaire.

Nous devons aussi nous exprimer au plan international, nous qui souvent appartenons à des pays favorisés. Nous bénéficions d'une longue tradition d'autonomie, nous sommes les héritiers d'une longue histoire des franchises universitaires, nous avons une longue pratique des libertés académiques. Ce n'est pas toujours le cas partout. Et c'est pourquoi notre organisation est attachée à l'idée de l'adoption au plan international, dans le cadre de l'UNESCO, d'une Recommandation internationale sur la Condition des enseignants universitaires. C'est pourquoi aussi nous sommes très attachés à l'approfondissement du concept de « libertés académiques ». Récemment encore ce concept a été utilisé dans un rapport effectué pour le compte de l'UNESCO au sujet de la situation des Universités dans

certains territoires précis. Nous avons été attentifs au contenu de ce rapport mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire au cours de la récente Conférence Générale de l'UNESCO au nom de l'IAUPL, ce n'est pas seulement occasionnellement, ici ou là, qu'il faut défendre les libertés académiques, c'est en permanence et partout dans le monde. Et pour le faire avec efficacité, il ne faut pas hésiter à rappeler que, pour nous, les libertés académiques se composent de droits mais aussi de devoirs, ainsi que cela figure dans le texte que nous avons adopté à Sienne en 1982 et dont nous estimons qu'il devrait inspirer les rédacteurs d'une future Recommandation internationale sur la Condition des enseignants universitaires.

Enfin, nous avons le devoir de nous exprimer au plan international, car en notre qualité de scientifiques, nous avons des responsabilités spécifiques dans le maintien de la paix et dans l'utilisation pacifique des produits de la science. C'est pourquoi notre Comité Exécutif, lors de sa dernière réunion, a retenu la suggestion de votre Secrétaire Général, le Professeur MASTRELLI, de mettre à l'étude puis de promouvoir le concept de Pax Academica qui pourrait mobiliser les universitaires du monde entier. En ce sens, nous organiserons une première Table Ronde en 1988 sur le Professeur d'Université dans les relations internationales.

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, il m'arrive d'entendre dire qu'en tant que Professeurs nous défendons des privilèges. En résumant, en quelques mots, l'action de notre organisation internationale, j'ai essayé de vous montrer que nos ambitions sont bien différentes et que nous ne devons avoir ni réticence ni honte à expliquer que nous défendons simplement ce à quoi aspire tout homme qui veut assumer pleinement sa condition. Cela s'appelle : la Liberté.

## **INTERVENTION DEVANT LE CONGRES DE LA FNSAES Paris, le 30 septembre 1988**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Vous me permettrez en commençant cette intervention de remercier le président DRAGO, le professeur BASTIE et le Comité Directeur de la Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur d'avoir invité l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités à prendre la parole lors de ce congrès. C'est en effet la première fois depuis longtemps qu'un représentant de l'IAUPL est appelé à s'exprimer officiellement lors d'un congrès de votre Fédération. Cette marque d'intérêt de la Fédération française pour sa représentation internationale aurait justifié à elle seule la présence parmi vous de notre président. Malheureusement le professeur MOTMANS est retenu dans son pays par ses obligations académiques. Il m'a chargé de vous présenter ses vœux de réussite pour votre congrès, vœux qu'il exprime aussi au nom du Comité des Corps Enseignants Universitaires de Belgique.

En accord avec notre vice-président français, le professeur Denis LEVY, le président MOTMANS m'a demandé de le représenter pour vous parler de notre organisation.

Je voudrais donc vous rappeler ce qu'est l'IAUPL et quelle est sa raison d'être, vous donner quelques informations sur son activité récente avant, ma fonction m'y oblige, de vous dire ce qu'elle attend de sa section française.

Comme vous le savez, l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités, en abrégé suivant le sigle anglais, IAUPL, est une association internationale non gouvernementale à vocation mondiale. Cette association est dotée du statut consultatif auprès de l'UNESCO. Elle est inscrite sur la liste des organisations consultatives du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

L'IAUPL est l'héritière directe de l'Association Internationale des Professeurs des Pays Alliés créée en Grande-Bretagne pendant la seconde guerre mondiale. C'est en effet en 1942 que des universitaires, réfugiés par la force des circonstances sur le territoire britannique, se réunirent à l'initiative du professeur GLASER, alors président de l'Association des Professeurs Polonais en Grande-Bretagne, pour créer l'Association des Professeurs des Pays Alliés réfugiés en Grande-Bretagne.

Parmi les fondateurs de cette nouvelle association, dont la naissance fut saluée par un télégramme d'encouragement du Roi Georges VI, figurait un Français, futur Prix Nobel de la Paix : René CASSIN.

Dès sa création, l'Association se donne pour but :

- de reconstruire les universités des pays occupés après la guerre ;
- de développer la fraternité académique entre les professeurs des universités et les chercheurs des pays alliés réfugiés en Grande-Bretagne ;
- de considérer les problèmes académiques posés par la guerre et l'après-guerre.

Avant la fin de la guerre, la victoire approchant, l'Association des Professeurs des Pays Alliés réfugiés en Grande-Bretagne prit l'appellation d'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL).

Rentrés dans leurs pays, les fondateurs veillèrent à la continuation de l'œuvre entreprise. Les buts de l'IAUPL qui furent reconnus par l'UNESCO dès 1947, devinrent alors notamment :

- le développement de la fraternité académique parmi les enseignants des universités et les chercheurs scientifiques ;
- la défense de l'indépendance et de la liberté de l'enseignement et de la recherche ;
- le soutien des intérêts des enseignants universitaires ;
- l'étude des problèmes universitaires en général ;
- l'examen des questions à elle soumises par des gouvernements, par des autorités académiques ou par toute autre organisation qualifiée ;
- la collaboration avec l'UNESCO et avec toutes autres organisations ayant des intérêts semblables aux siens.

Depuis lors, bien que subissant les conséquences des divisions idéologiques et politiques du monde, l'IAUPL n'a cessé de contribuer à la promotion et à la défense de la liberté et de la fraternité académiques.

Depuis 1945, elle l'a fait au cours de seize congrès internationaux.

De 1981 à 1988, l'association a réuni six fois son conseil central et treize fois son comité exécutif. Elle a tenu plusieurs réunions de son comité de liaison européen et organisé trois tables rondes.

L'organisation des relations internationales justifie l'organisation internationale des universitaires. Certes, il existe plusieurs organisations internationales non gouvernementales qui se fixent pour but de représenter les enseignants, mais seule l'IAUPL entend représenter exclusivement les enseignants universitaires et notamment les professeurs. Certes, il existe aussi des organisations internationales qui représentent les universités, mais il s'agit alors de la représentation des institutions et pas de celle des enseignants.

On pourrait se demander si l'objectif poursuivi par l'IAUPL n'est pas trop ambitieux. Sur ce point, je me permettrai de souligner qu'il n'est pas inutile de disposer d'une organisation non gouvernementale susceptible de faire entendre la voix des universitaires, alors que l'on constate que les organisations inter-étatiques s'occupent des problèmes de l'enseignement supérieur. Certains parmi vous estiment peut-être que les organisations inter-étatiques se préoccupent surtout de l'équivalence des diplômes et accessoirement de la mobilité des enseignants et des étudiants. Elles le font. Mais elles ne font pas que cela et parfois, ces organisations inter-étatiques sont de véritables laboratoires d'idées où l'on débat de questions en des termes et dans des buts qui sont à l'origine de futures dispositions réglementaires et législatives nationales.

Une autre justification à l'existence d'une organisation internationale représentative des universitaires est la comparaison entre les systèmes universitaires en vue de rechercher les formules qui permettent la plus grande efficacité, l'excellence et la plus grande liberté.

Enfin, nous ne devons pas oublier, surtout dans les pays de vieilles traditions universitaires comme les nôtres, que nous avons un devoir de solidarité avec nos collègues de pays plus jeunes ou de traditions moins affirmées.

C'est pourquoi je voudrais vous donner quelques exemples d'interventions récentes de l'IAUPL.

Dans le domaine du statut et de la condition du personnel enseignant, nous avons organisé plusieurs tables rondes en collaboration avec l'UNESCO pour réaffirmer les principes auxquels nous tenions. Et nous avons sans doute été parmi les premiers à souligner, au plan international, que les gouvernements et, d'une façon générale, les bailleurs de fonds devaient se convaincre d'une idée simple : on ne peut avoir des enseignants de qualité qu'en leur assurant un statut économique, moral et social qui correspond aux responsabilités éminentes qu'on leur confie. C'est pourquoi nous avons à plusieurs reprises affirmé que nous étions partisans de l'élaboration au sein de l'UNESCO d'une Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur qui compléterait le dispositif mis en place par les recommandations de 1966 sur la condition du personnel enseignant et de 1974 sur les chercheurs scientifiques.

Dans le domaine de l'éthique, nous avons plusieurs fois – et avant même la déclaration de Venise de 1986 – attiré l'attention de nos interlocuteurs internationaux sur les problèmes posés par certaines expérimentations, comme par exemple celles qui intéressent la vie humaine et les manipulations génétiques.

Dans le domaine des libertés académiques, nous intervenons soit à notre initiative, soit à la demande de collègues, à chaque fois que nous semblent méconnus ou bafoués les principes contenus dans deux textes adoptés par nos instances centrales en 1969 et 1982 et qui constituent une synthèse de ce que l'on entend dans les pays de vieilles traditions universitaires sous l'expression libertés académiques. Nous sommes intervenus ainsi dans un pays dont les enseignants risquaient d'être privés de leur emploi pour être remplacés par des coopérants venant d'un pays voisin. Nous avons souligné, au sujet d'un autre pays, qu'il ne fallait point demander une aide internationale, sans accepter un contrôle international sur l'effectivité des libertés académiques. Nous avons aussi pris connaissance d'un rapport rédigé à la demande de l'UNESCO sur les libertés académiques dans certains territoires du Moyen



Orient. Ce rapport nous paraît intéressant dans la mesure où il peut être à la base d'une réflexion intergouvernementale sur le contenu à donner à l'expression libertés académiques. Une telle démarche pourrait en effet conduire à l'adoption d'une définition internationale des libertés académiques acceptée par les Etats et bien évidemment traduite dans leur législation. C'est pourquoi, j'ai rappelé devant une Commission de la Conférence Générale de l'UNESCO que les libertés académiques ne devaient pas être évoquées à l'occasion, mais que c'était en permanence et dans tous les pays du monde qu'elles devaient être défendues. Je pense que nous aurons l'occasion de reprendre cette idée lors de la consultation organisée dans quelques jours par le Directeur Général de l'UNESCO sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

L'activité de l'IAUPL, pour modeste qu'elle soit, est à la mesure de la confiance et des moyens mis à sa disposition par ses mandants. Parmi ceux-ci, la Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur a une place éminente, puisqu'elle nous abrite à Paris et surtout, que depuis vingt ans elle a fourni à l'IAUPL tous ses secrétaires généraux, mes prédécesseurs, les professeurs Denis LEVY, Guillaume MATRINGE, Frédéric MAURO. Par deux fois depuis sa création, des Français ont présidé l'IAUPL : le professeur AUDRA en 1945 et le professeur D. LEVY de 1976 à 1980. Enfin, depuis la fin de sa présidence, le professeur D. LEVY est resté le représentant de la France au sein du Comité Exécutif de l'IAUPL où il prodigue les conseils les plus éclairés, fruits de sa grande expérience de la vie internationale. C'est lui aussi qui a représenté notre organisation à la Conférence Internationale sur l'Enseignement des Droits de l'Homme qui a eu lieu à Malte en 1987.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je manquerais cependant aux obligations qui sont les miennes si je ne disais pas quelques mots sur ce que l'IAUPL devrait pouvoir encore attendre de sa section française. Bien évidemment je ne parlerai pas ici d'engagements financiers. Je sais quelles ont été les difficultés de la Fédération depuis quelques années. Son président et son secrétaire général voudront bien reconnaître que le secrétaire général de l'IAUPL a tenu dans cette période délicate à ne pas surcharger leur secrétariat parisien. Ils voudront bien peut-être aussi se rappeler la déclaration que j'ai faite devant le comité directeur de la Fédération en 1986. Permettez-moi seulement de dire que, lorsque je représente l'IAUPL dans certaines réunions, je me prends à rêver en apprenant que telle association internationale reçoit de chacune de ses sections nationales un dollar par membre. En attendant qu'un de mes successeurs puisse bénéficier de ressources aussi conséquentes, je pense que la FNSAES pourrait nous aider en prenant à sa charge, par exemple dans un numéro spécial de son bulletin, l'édition de certains de nos textes. Ceci s'ajouterait à une cotisation exprimée en termes monétaires dont j'ai proposé au Conseil Central qu'elle soit réduite de plus de moitié par rapport à 1981. La Fédération devrait aussi pouvoir nous aider à trouver certains collègues qui accepteraient, sous la responsabilité des instances centrales de l'IAUPL, de représenter bénévolement notre organisation auprès de certaines institutions internationales installées en France. La Fédération devrait encore nous aider à mieux nous implanter dans certains pays où, grâce à la présence d'universitaires français, nous devrions pouvoir créer des groupes locaux de l'IAUPL.

Mais enfin et surtout je me demande si la Fédération ne devrait pas dans les années à venir accepter de prendre à sa charge l'organisation de deux grandes réunions internationales placées sous l'égide de l'IAUPL. La première pourrait être une réunion européenne sur la condition des universitaires européens. Car il y a actuellement sur ce sujet des préoccupations communes dans un certain nombre de pays d'Europe. Nous avons, à cet égard, été consultés par des collègues allemands, espagnols, belges, hollandais, italiens. A l'heure où il faut poser les problèmes de la condition morale, sociale, économique et financière des Professeurs des Universités, pourquoi ne pas le faire avec l'appui et le témoignage de nos collègues des pays voisins.

La seconde réunion pourrait être ouverte aux universitaires du monde entier et s'inscrire dans le cadre ou dans la suite des manifestations qui marqueront l'année prochaine en France. Pourquoi ne pas provoquer une large réunion d'universitaires, réaffirmant la nécessaire fraternité académique internationale, celle qui fonde ce qu'un de nos collègues italiens a nommé la Pax Academica, et qui caractérise ce à quoi nous sommes tous par principe, par détermination et par profession le plus attachés et qu'on appelle la liberté ?

**INTERVENTION A LA TABLE RONDE ORGANISEE DANS LE CADRE DE LA  
CONSULTATION COLLECTIVE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
DE L'UNESCO SUR LE THEME : « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : PROBLEMES, DEFIS,  
POUR QUEL AVENIR ? »  
UNESCO – Paris, le 6 octobre 1988**

Monsieur le Président,  
Mes chers Collègues,

Quand on dispose de quelques minutes seulement, il est très difficile de dire ce que l'on a à dire avec beaucoup de nuances et de subtilité. Vous me permettrez alors d'abandonner la langue prudente qui est souvent la nôtre dans cette maison pour recourir à un style plus direct. Après tout, est-ce si inattendu à un moment où nous constatons que l'on utilise l'affiche publicitaire pour recruter de nouveaux enseignants ? Il ne s'agit certes pas encore d'enseignants de l'enseignement supérieur mais, au train où vont les choses, cela ne saurait tarder.

Mon propos se développera donc sous trois propositions des thèses de l'ancien temps. Pour répondre aux vœux de l'UNESCO, chacune de ces propositions sera accompagnée de suggestions pour l'action.

Première proposition : un Professeur, un enseignant de l'enseignement supérieur, ça se paye.

Pas seulement en argent, mais aussi en considération sociale. Je suis d'un pays où l'on a débattu récemment du salaire de certains journalistes de la télévision. Qu'un journaliste gagne six fois plus qu'un Professeur d'Université en fin de carrière est très appréciable pour le journaliste. Mais on peut se demander si le Professeur ne devrait pas être un peu augmenté. Je sais bien qu'il est « stressant » de parler devant l'œil noir de la caméra. Mais c'est aussi « stressant » de parler devant un amphithéâtre de plusieurs centaines d'étudiants. Ne dissimulons pas qu'à l'heure actuelle, dans certains pays, les meilleurs éléments préfèrent quitter l'université et que cela est très grave pour les futurs étudiants. Le professeur THORENS, Président de l'Association Internationale des Universités a parlé d'institutions qui se paraient du titre d'Université. Soyons attentifs au fait que, si la condition des enseignants universitaires n'est pas revalorisée, les universités n'auront plus d'universités que le nom.

D'où ma première suggestion à l'intention de l'UNESCO : pourquoi ne pas reprendre les études et comparaisons sur le statut économique et financier des enseignants universitaires ?

Mais tout n'est pas qu'une question d'argent. C'est aussi une question de considération. Nous savons tous que parfois certains discours publics (officiels ou non) sont très méprisants pour les enseignants universitaires. Il est bon dans ces conditions que les Organisations Non Gouvernementales disposent d'un forum où elles peuvent répondre en parole ou par leur seule présence à ce manque de considération pour leurs membres. C'est le cas notamment de la Conférence Générale de l'UNESCO, où nous pouvons dire que les gouvernements témoignent de leur considération pour les universitaires lorsqu'ils envoient dans leurs délégations des universitaires pour s'occuper des affaires universitaires, et qu'ils n'envoient pas seulement des fonctionnaires des affaires étrangères.

D'où ma seconde suggestion, à l'intention des ONG cette fois-ci : que les ONG soient plus présentes à la Conférence Générale quand on y évoque les questions de l'enseignement supérieur.

Seconde proposition : un Professeur, ça se forme.

Pas seulement dans sa discipline (nous sommes tous d'accord) ; pas seulement à la pédagogie (nous sommes presque tous d'accord) ; pas seulement à l'utilisation des nouvelles technologies (nous serons bientôt tous d'accord). Un Professeur se forme (ou plutôt devrait être formé) à l'idée d'université. Et cela est une des fonctions permanentes de cette communauté dont nous avons tant parlé ces jours-ci. Par l'effet de nos procédures de recrutement, nous avons de jeunes collègues qui n'ont parfois jamais eu l'occasion de réfléchir à ce qu'est l'université en tant que communauté libre. Or nos sociétés ont besoin d'espaces intégrés de liberté : c'est leur intérêt même pour progresser et pour subsister.

L'évolution des sociétés fait, par ailleurs, que les professeurs ne sont plus seulement des chercheurs et des enseignants, mais qu'ils deviennent pour les étudiants des conseillers, des consultants, des références morales, spirituelles et parfois affectives.

La science enfin nous permet de faire beaucoup, y compris sans conscience. Nous le constatons dans le domaine de la vie, des manipulations génétiques et psychologiques, dans l'acharnement thérapeutique comme dans l'acharnement médiatique, dans les atteintes portées à la nature. Nous devons nous poser de plus en plus le problème de l'éthique universitaire et celui de nos responsabilités sociales nationales et internationales.

D'où une nouvelle suggestion : pourquoi ne pas initier au niveau de chaque région des séminaires de réflexion sur l'idée d'université, à l'exemple du séminaire de Dubrovnik sur l'Université d'aujourd'hui ?

Pourquoi ne pas lancer une collection de textes de référence sur l'idée d'université et sur les grandes questions de l'éthique universitaire et scientifique ? C'est dans une collection de ce genre que pourrait prendre place la déclaration de Venise de 1986 sur « La science face aux confins de la connaissance : le prologue de notre passé culturel ».

Pourquoi ne pas admettre clairement aussi qu'il reste dans cette maison à étudier plus au fond la question des libertés académiques et des droits et devoirs constitutifs des libertés académiques ? Question qui à elle seule justifie par son ampleur et sa spécificité l'existence d'une division autonome de l'enseignement supérieur à l'UNESCO ?

Troisième proposition : un Professeur, ça se défend.

Un Professeur se défend en tant que membre d'une communauté, mais aussi en tant que Professeur. C'est pourquoi il est bon qu'à côté des ONG représentant les institutions universitaires, il y ait des ONG représentant les professeurs et les étudiants. Car malheureusement parfois les institutions sont mal placées pour représenter leurs composantes. Dois-je rappeler que l'IAUPL a été créée à une époque où ses fondateurs, tous universitaires, n'étaient plus dans leurs universités parce qu'ils en avaient été chassés ?

Au plan international, la défense des Professeurs sera facilitée par l'existence d'un texte comparable à celui de 1966 sur la condition du personnel enseignant et celui de 1974 sur les chercheurs scientifiques. Nous appelons un tel texte de nos vœux et disons qu'il faut, avec l'aide de nos organisations nationales, faire remarquer la grande responsabilité de ceux qui s'opposent à une telle démarche, surtout lorsqu'il s'agit de représentants de pays de vieille tradition universitaire.

- Etude du statut économique, moral social du Professeur ;
- Approfondissement de la réflexion sur l'éthique universitaire, sur les libertés académiques et formation à l'idée d'université des nouveaux enseignants ;
- Défense internationale de la condition universitaire.

Voilà les trois axes qui relèvent de la coopération entre l'UNESCO et les ONG représentatives de l'enseignement supérieur. Par leurs spécialisation, par leur histoire, ces ONG ne représentent pas toutes les mêmes réalités, les mêmes démarches, les mêmes finalités. Il n'en reste pas moins qu'elles peuvent toutes apporter quelque chose à l'UNESCO et que l'UNESCO peut leur apporter l'opportunité de travailler ensemble, comme nous l'avons fait pour la préparation de cette consultation, comme, je l'espère, nous continuerons à le faire, servant ainsi la cause qui nous est la plus chère : celle de la liberté.

L-P LAPREVOTE

**INTERVENTION A LA TABLE RONDE "THE RESPONSABILITIES OF HIGHER  
EDUCATION VIS A VIS THE EDUCATION SYSTEM AS A WHOLE"  
UNESCO – Paris, le 7 octobre 1988**

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier en premier lieu notre collègue Madame DURHAM pour le document très intéressant qu'elle a rédigé ainsi que pour les commentaires qu'elle vient de nous en faire.

Puisqu'il nous est demandé sur quels points les Organisations Non Gouvernementales pourraient fournir une contribution à l'action de l'UNESCO, permettez-moi de faire la suggestion suivante : n'est-il pas opportun de proposer une démarche en vue de clarifier et de préciser le vocabulaire et la terminologie employés au sujet de l'enseignement supérieur ? Vous remarquerez que souvent nous parlons, sans doute à juste titre, d'enseignement universitaire, mais que dans d'autres cas nous parlons d'enseignement supérieur et enfin parfois d'enseignement post secondaire, celui-ci se définissant comme la suite de l'enseignement secondaire qui lui-même se définit comme la suite de l'enseignement primaire, sans que nous sachions quand commencent et quand finissent l'un et l'autre.

Ceci posé, je voudrais faire deux observations.

Première observation : l'enseignement supérieur ne doit pas être présenté comme le prolongement nécessaire, obligé et obligatoire de l'enseignement primaire et secondaire. Il ne faut pas induire les étudiants en erreur sur ce point. Il est vrai que l'on encourage, dans beaucoup de pays, l'accès à l'enseignement supérieur. Mais il ne faut pas que la possibilité sociale d'accès à l'université (ou à l'enseignement supérieur) conduise à refuser de prendre en considération les impossibilités intellectuelles de suivre des études supérieures. Il ne faut pas non plus que l'on oblige l'enseignement supérieur à faire n'importe quoi. Je me demande à cet égard si l'alphabétisation doit être, comme semblent le penser certains, une mission de l'enseignement supérieur.

Seconde observation : l'enseignement supérieur doit se définir par rapport à la recherche ou plus exactement par rapport à la relation entre la recherche et la diffusion des connaissances fondées sur la recherche. Les autres niveaux d'enseignement ont une autre définition. Je sais bien que l'on peut dire que l'on apprend à tout âge. On n'aurait cependant pas sérieusement l'idée de soutenir que l'on fait de la recherche dans l'enseignement élémentaire ou primaire. A cet égard, il faut sans doute distinguer entre apprendre, expérimenter et chercher. Il doit y avoir des temps et des lieux pour la recherche. Le temps et le lieu privilégiés de la recherche libre et désintéressée, c'est l'université. Cette recherche féconde l'enseignement, lui sert de base. Elle justifie, par son caractère libre et désintéressé, l'autonomie universitaire. Si l'on donne à l'université des missions trop éloignées de la mission d'enseignement fondée sur la recherche libre et désintéressée, on affaiblira l'université conçue comme une communauté, on dévalorisera l'université. On renforcera l'établissement de fait d'une carte internationale des centres d'excellence et ceci sera d'abord préjudiciable à certaines régions du monde qui disposeront peut-être d'établissements qui porteront le nom d'universités au sens le plus communément accepté du terme. A nous de dire si nous le souhaitons.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

L-P LAPREVOTE

**INTERVENTION A LA TABLE RONDE SUR LA PAX ACADEMICA,  
ORGANISEE EN RELATION AVEC L'UNESCO  
Malte, le 20 octobre 1988**

Pax Academica : lorsque l'IAUPL a décidé, sur la suggestion du Président de sa section italienne, le Professeur MASTRELLI, d'étudier et d'approfondir ce nouveau concept, elle entendait prendre en compte tant l'évolution de la condition des Professeurs des Universités que l'évolution, plus récente, des relations internationales. Les universitaires ne sauraient en effet rester à l'écart des mouvements qui conduisent à la construction de nouveaux espaces géopolitiques, comme la Communauté Européenne. Ils ne sauraient non plus ignorer les conséquences très importantes des efforts menés par les grandes puissances en vue du renforcement de la paix, de la coopération internationale, de la défense des Droits de l'Homme et des libertés civiles et politiques.

Les divisions du monde conduisent parfois à poser des questions dont on pourrait penser qu'elles n'ont pas lieu d'être. C'est ainsi qu'il pourrait paraître assez curieux que l'on songe à la fin du XXe siècle à s'interroger sur les responsabilités internationales du Professeur d'Université. Car sans faire de mauvais esprit, on pourrait se demander si le Professeur d'Université doit avoir des responsabilités autres qu'internationales. Certes, dans un certain nombre de pays les Professeurs sont aussi fonctionnaires d'Etat, mais cela les prive-t-il d'être d'abord universitaires, c'est-à-dire d'appartenir à des communautés qui n'ont guère de raison d'être si elles ne sont pas, par vocation, vouées à l'universalité, c'est-à-dire transnationales ?

Un ancien Recteur français rappelait un jour les tâches dont doit s'acquitter un membre de l'enseignement supérieur au cours de sa carrière :

- 1) enseigner les étudiants et les initier à la recherche ;
- 2) s'adonner lui-même à la recherche, à titre personnel ou en équipe ;
- 3) diffuser le savoir auprès du public non universitaire du terroir ;
- 4) porter la science dans les pays étrangers ou participer aux rencontres qu'ils organisent ;
- 5) enfin, prendre pour un temps une part effective à la gestion de l'unité administrative à laquelle il appartient.

Cette énumération des tâches de l'enseignant universitaire, pour élevée qu'elle soit, est quand même marquée au sceau d'une conception nationale de l'Université et du rôle de Professeur, notamment dans les propositions 3 et 4. La proposition 4 n'a plus de raison d'être si la proposition 3 est rédigée de la façon suivante : participer à la diffusion du savoir auprès du public le plus large. Cela suffit pour sous-entendre que l'universitaire est appelé à avoir un rôle hors de son pays d'origine.

Mais on pourrait aller plus loin encore en notant qu'enseigner et initier à la recherche s'applique à tous les étudiants quelle que soit leur nationalité. On pourrait aussi remarquer que la recherche pour être validée est par principe susceptible d'une évaluation et d'une sanction universelles.

Enfin il est concevable et parfois admis que l'enseignant universitaire a vocation à participer à l'administration et à la gestion des communautés universitaires dans lesquelles il exerce et ceci sans considération de nationalité.

Malheureusement la situation est loin d'être aussi idéale.

Un rapide examen des obstacles à l'universalité de l'Université montre que l'on est bien attaché depuis deux siècles au moins à une conception, de fait, nationale de l'Université. Ceci encourage à émettre quelques vœux pour un avenir proche.

Examinons quelques obstacles à l'universalisation de l'Université.

Dans le domaine de la recherche comme de l'enseignement, il est incontestable que les Etats ont eu tendance à utiliser les universités – et les universitaires – aux fins de leurs propres politiques.

Sans aller jusqu'à rappeler le cas de programmes de propagande ni le cas de programmes de recherche validés en raison de leurs seuls présupposés idéologiques, il faut bien admettre que les Etats ont tendance à contrôler l'activité universitaire à mesure même qu'ils font de celle-ci un instrument de leur développement endogène et de leur prestige national et international. Les soutiens financiers aux universités sont parfois marqués par une telle conception des

choses. Ceci n'est pas seulement le cas des pays où existent des universités publiques, ceci peut aussi être le cas dans les universités dites libres ou privées. L'orientation de leurs programmes d'enseignement et de recherche peut être soumise tout autant à l'influence des bailleurs de fonds qui souvent ont quelque peu à faire avec le pouvoir politique local.

Un second obstacle à l'universalisation de l'Université tient aux conditions techniques de diffusion des produits de la science. On publie trop et on ne diffuse pas assez. On publie trop, parce que l'usage s'est répandu d'apprécier la qualité des universitaires au volume, voire au poids, de leurs publications. Celles-ci deviennent d'autant plus nombreuses que les moyens techniques modernes de fabrication de textes rendent le travail assez facile. L'ordinateur, le traitement de texte, les petites imprimantes à laser et à polices de caractères variées changent les conditions matérielles de fabrication de textes destinés dans beaucoup de cas à être reproduits par des moyens d'impression légers, comme la photocopieuse ou l'offset. Mais en conséquence, on diffuse peu. D'où la constitution difficilement appréciable de réseaux cloisonnés, fondés sur l'accès de leurs membres à une littérature « grise » éminemment spécialisée. L'apparition des grandes bases de données internationales pourrait aller à l'encontre de ce mouvement, à la condition d'être très largement nourries et surtout très facilement accessibles. Or, il y aurait beaucoup à dire sur les conditions matérielles, financières et scientifiques d'accès aux informations des bases de données à vocation internationale.

Un autre obstacle à l'universalisation des Universités tient à la difficulté pour certains enseignants de se déplacer hors de leur pays d'origine. Dans certaines disciplines, notamment les disciplines littéraires ou humanistes, les crédits pour des missions internationales sont insuffisants. Parfois ce sont les conditions juridiques ou politiques qui s'opposent à la libre circulation des enseignants universitaires. Enfin on ne saurait négliger les difficultés rencontrées pour l'apprentissage des langues, dues à l'absence de dispositions statutaires prévoyant le recyclage des universitaires.

On pourrait énumérer encore bien d'autres obstacles au développement d'une vie universitaire vraiment transnationale. Et pourtant, ici comme ailleurs les rapprochements favorisent la paix. On peut même dire que dans un monde qui reste marqué par le phénomène national, les Universités pourraient être un puissant facteur de Paix. Pour cela, il convient cependant de prendre en compte quelques idées simples et d'avancer quelques propositions concrètes.

La première idée est que, si l'Université ne joue pas mieux son rôle au service de la Paix, c'est parce que l'on a perdu le sens de la nature de l'Université.

On oublie trop souvent que l'Université doit d'abord se concevoir comme une communauté d'enseignants, d'étudiants à la recherche de la vérité. Certes, juridiquement, suivant les époques et les circonstances, les universités ont pu avoir des statuts très différents. Mais le statut juridique ne devrait pas faire oublier la réalité sociologique première : celle de la communauté. Si l'université n'est qu'une association de savants regroupés par hasard ou par la volonté d'un pouvoir extérieur, elle sera effectivement un « supermarket » du savoir, soumis à des lois d'utilité politique ou de rentabilité économique immédiate. Une telle université, qui n'aurait d'université que le nom, ne saurait être un espace de liberté, ni pour l'enseignement, ni pour la recherche. Il est tout à fait admissible que des pouvoirs politiques ou économiques aient à leur disposition des institutions dans lesquelles se développent une recherche et un enseignement strictement finalisés. Il est même tout à fait concevable que des universitaires participent à de telles recherches ou à de tels enseignements, mais ces institutions portent à tort le nom d'université. On peut certes objecter que l'université – communauté d'enseignants et d'étudiants – se concevrait d'autant mieux qu'elle générerait ses ressources matérielles et financières. Peut-on en effet parler de communautés autonomes dès lors que celles-ci non seulement sont instituées au sein de systèmes juridiques à normes hiérarchisées (la constitution étatique s'imposant en tout état de cause au sein d'un contrat d'association), mais aussi qu'elles sont tributaires de bailleurs de fonds extérieurs ? On conçoit très bien que la société qui finance l'université entend lui demander en contre partie prestations et services. Parmi ceux-ci, il faut citer la demande sociale de formation pour un plus grand nombre d'étudiants d'âges différents, ce qui a pu entraîner dans tous les pays une augmentation importante de la taille des universités. Or ce mouvement est congruent avec un autre mouvement qui veut que l'usage d'équipements scientifiques de plus en plus onéreux soit

réparti entre un plus grand nombre d'utilisateurs. Les universités sont donc devenues des institutions de grandes dimensions, rencontrant des problèmes de gestion semblables à ceux d'autres institutions sociales. Ceci a eu pour conséquence le recours à des administrateurs, qui ne sont ni enseignants, ni étudiants, mais qui constituent une nouvelle composante de la communauté universitaire, tout en bénéficiant parfois de statuts définis extérieurement à l'université. Ces administrateurs et les personnels dont ils ont directement et hiérarchiquement la charge sont représentatifs de la logique propre de l'organisation.

On se trouve donc en présence de trois phénomènes qui peuvent se révéler antagonistes ou complémentaires. Ce sont : les aspirations des personnes, les besoins de la société, la logique de l'organisation. Cette nouvelle donne impose de reconsidérer les conditions de la vie et de la gestion des universités contemporaines. Il s'agit d'abord de savoir si l'on traite des problèmes posés par les différents partenaires en considérant leur appartenance à des groupes identifiés ou en prenant en compte leur adhésion à des valeurs communes. Il s'agit d'autre part de savoir si la dynamique qui anime les uns et les autres est l'évolution par le conflit ou la recherche du consensus. La recherche de la Pax Academica ne serait-elle pas celle de la meilleure entente, du meilleur accord tant à l'intérieur de la communauté qu'entre la communauté et son environnement ? La Pax Academica ne serait-elle pas, grâce à la tolérance et à la liberté, la tranquillité dans l'ordre académique ? N'est-ce pas dans cette direction qu'il faut aller, si l'on veut approfondir le concept de Pax Academica ?

On peut alors se poser la question des mesures, des dispositifs, des instruments à mettre en œuvre pour asseoir la Pax Academica.

Un premier inventaire conduit à regrouper quelques propositions, sous les trois rubriques de la devise Liberté, Egalité, Fraternité.

**Au plan de la Liberté**, il faut souhaiter la libre circulation des hommes, des idées, des ouvrages et documents scientifiques et pédagogiques. Les Professeurs et les étudiants doivent pouvoir se déplacer pour leurs recherches et leurs études. Aucune contrainte, aucun obstacle ne devrait leur être opposé, à moins d'être l'application de normes explicitement acceptées à l'avance. La circulation des idées et des documents serait aussi facilitée par la mise au point de mécanismes permettant un transfert rapide et peu onéreux de la documentation. Il existe certes des formules de prêts internationaux de documents. Mais parfois le transfert est rendu difficile par les procédures de satisfaction de la demande ainsi que par les formes ou les délais de paiement. Dans certains cas, ce seront les normes de la présentation de la documentation ou les techniques de son conditionnement qui rendront le transfert quasi impossible. Enfin on peut se demander si les banques et bases de données internationales ne sont pas conçues d'une façon telle qu'elles sélectionnent de fait les réponses données à des questions identiques suivant le pays d'où provient la question.

Au titre de la Liberté, il convient encore d'encourager les mesures qui permettent aux Professeurs de justifier les conditions d'organisation de leur travail, notamment dans le cadre d'appréciation qualitative. Parmi ces mesures pourrait figurer le recours à la technique du Bilan social ou à celles des cercles de qualité inspirés de l'expérience des entreprises tenant compte de la spécificité de l'université.

Enfin, il conviendrait d'insister d'une façon tout à fait particulière sur les questions d'éthique et de limites de la science. Il est à cet égard significatif que l'UNESCO ait réuni en 1986 un séminaire pour discuter de cette question, comme il est regrettable que les conclusions de ce séminaire, notamment sa déclaration finale, connue sous le nom de Déclaration de Venise, n'aient pas été portées à la connaissance des universités du monde entier. L'IAUPL pour sa part pourrait contribuer à la diffusion de cette déclaration, en l'incorporant dans un des documents qu'elle diffuse.

**Au titre de l'Egalité**, la Pax Academica serait servie si l'on s'efforçait de ré-expliquer ou de restituer, d'une façon non conflictuelle, la place des différents acteurs de la vie académique. Il faut admettre, même si le terme est difficilement accepté, qu'il existe une certaine inégalité dans l'université et que celle-ci repose sur les compétences et les expériences scientifiques et pédagogiques.

Il faut de même ne pas avoir de réticence à affirmer que toutes les universités n'ont pas les mêmes qualités, qu'elles ne peuvent pas indifféremment tout enseigner, qu'elles ont chacune leur spécificité.

**Au titre de la Fraternité**, la Pax Academica sera servie par les efforts faits par les universitaires eux-mêmes pour renforcer la fraternité académique internationale. C'est d'ailleurs une des raisons d'être de l'IAUPL qui a toujours fait appel à tous les universitaires désireux d'encourager la fraternité académique internationale.

C'est aussi la raison pour laquelle l'IAUPL a adopté en 1982 une Déclaration sur les Droits et les Devoirs constitutifs des libertés académiques, appelée aussi Déclaration de Sienna. C'est encore la raison pour laquelle l'IAUPL à plusieurs reprises a réclamé l'adoption au plan international d'une Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur qui compléterait le dispositif mis en place par l'UNESCO avec la Recommandation sur la condition du personnel enseignant (1966) et celle sur les chercheurs scientifiques (1974). Une telle Recommandation pourrait constituer une référence importante pour les universitaires de tous les pays.

Enfin, pourquoi ne pas mettre plus souvent à contribution les universitaires lorsqu'entre différents pays ou à l'intérieur d'un même pays, la paix est menacée. La communauté internationale a eu suffisamment d'imagination pour inventer les casques bleus lorsqu'il s'agissait de contribuer au rétablissement ou au renforcement de la paix dans certaines régions du monde. Pourquoi n'a-t-on jamais songé à créer un véritable corps de « toges bleues » pour assister les universitaires des pays en guerre et ceci, bien que l'acte constitutif de l'UNESCO rappelle que c'est dans l'esprit des hommes que la guerre trouve ses racines ? Est-il admissible, par exemple, que dans les pays divisés, les enseignants et les étudiants ne puissent avoir accès aux bibliothèques scientifiques sous le prétexte qu'elles ne sont pas du même côté d'une ligne de démarcation ? Est-il irréaliste d'imaginer que des universitaires extérieurs au conflit pourraient, dans le cadre d'une mission internationale, contribuer à rapprocher les enseignants et les étudiants des parties concernées, c'est-à-dire apporter une pierre modeste à la Paix ?

La Pax Academica n'apparaîtrait pas alors plus seulement comme l'état de paix dans lequel se trouveraient les universités, mais comme une contribution des universitaires à la Paix dans le monde.

L-P LAPREVOTE



**INTERVENTION DEVANT LA 41<sup>e</sup> SESSION  
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION  
Genève, le 12 janvier 1989**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de permettre à l' Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités de présenter ses observations au cours de ce débat.

Comme on le sait, notre organisation a été créée dans des circonstances dramatiques (celles qui conduisirent à la création des Nations Unies), à un moment où des régimes totalitaires niaient ouvertement les libertés académiques et mettaient la science au service exclusif de leur idéologie et de leurs buts de guerre d'agression.

Depuis sa création, notre organisation n'a cessé de convier tous les universitaires du monde à s'unir librement pour contribuer au progrès de la science, de la Paix et de la Liberté. Les débats de cette session de la Conférence Internationale de l'Éducation nous intéressent particulièrement. Nous nous réjouissons en effet d'entendre évoquer les problèmes de l'enseignement supérieur et d'entendre réaffirmer qu'il faut un enseignement supérieur de qualité visant à l'excellence, un enseignement supérieur responsable vis-à-vis de la société et de ses besoins effectifs. Nous nous réjouissons de voir prise en compte la question des débouchés réels offerts aux étudiants, sans toutefois céder aux modes pédagogiques ou aux exigences économiques soucieuses exclusivement de résultats à court terme. Permettez-moi cependant de vous faire part de quelques réflexions qui, je l'espère, enrichiront vos débats.

Il y a une première réflexion à laquelle on ne peut échapper : pour avoir des professeurs de qualité, suffisamment motivés pour participer aux grands défis éducatifs et scientifiques de notre temps, il faut leur donner un statut juridique, social, moral et, n'ayons pas de fausse pudeur, économique satisfaisant. Or nous savons que dans un certain nombre de cas, la situation des enseignants universitaires s'est dégradée. Cette question-là, il faudra bien la traiter et lui apporter une solution positive, y compris en gratifiant les stages effectués dans l'industrie par les enseignants.

Seconde réflexion : plus l'université s'ouvre sur le monde extérieur, plus elle fera appel à des collaborateurs extérieurs, dont il faut souhaiter qu'ils soient les meilleurs, plus il faudra préciser et réaffirmer ce que sont ou ce que doivent être les libertés académiques, qui ne sont pas un corps de privilèges, mais un ensemble de droits et de devoirs. A cet égard, comme cela a été dit déjà lors de la consultation collective des ONG de l'enseignement supérieur, mise en place par le Directeur Général de l'UNESCO, il serait bon de lancer une série d'études sur la nature, le contenu, la portée et l'effectivité des libertés académiques dans le monde.

Troisième réflexion : la communauté universitaire internationale devrait se préoccuper non seulement du statut des enseignants universitaires et des libertés académiques, mais aussi des conditions de la formation éthique des futurs enseignants. Il y a des principes généraux sur lesquels il existe un accord de fait à travers le monde. Ce sont des principes auxquels l'ensemble des enseignants devraient être sensibilisés, recevant ainsi une formation qui irait au-delà de leur seul domaine de compétence scientifique. Ceci est d'autant plus important que la science nous permet de faire beaucoup et que nous rencontrons des problèmes qu'il faut bien évoquer, comme ceux qui concernent les manipulations génétiques, les expérimentations sur l'homme, le respect de la nature et de l'environnement, l'utilisation non pacifique de la science, par exemple. Un colloque réuni à l'initiative de l'UNESCO en 1986 à Venise a traité de ces questions. Pourquoi ne pas y donner suite largement et ne pas amplifier la réflexion initiée alors, y compris en traitant des objectifs culturels de l'enseignement supérieur ?

Quatrième réflexion : si beaucoup de choses vont sans dire, beaucoup vont mieux en le disant, suivant la formule célèbre. Pourquoi alors ne pas lier la nécessaire diversification de l'enseignement supérieur avec la réaffirmation explicite des points évoqués ici ? Pourquoi ne pas reprendre certains de ces points dans une recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur qui compléterait le dispositif mis en

place par la Recommandation de 1966 sur la condition du personnel enseignant et celle de 1974 sur les travailleurs scientifiques ?

- Nécessité d'une amélioration de la condition y compris financière et économique des enseignants universitaires ;
- Réaffirmation des libertés académiques et de l'importance de l'éthique dans le domaine scientifique et académique ;
- Vœux au sujet d'une Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

Si la Conférence prenait en compte ces trois points, comme l'y invitent partiellement certains amendements à l'avant-projet de Recommandation, elle se donnerait des moyens supplémentaires pour faire évoluer l'enseignement supérieur, avec l'appui indispensable des enseignants. Elle aurait démontré, une fois de plus, que l'on peut concilier efficacité et Liberté.

L-P LAPREVOTE

**DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'IAUPL  
A LA 25<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO  
(COMMISSION II, PARIS, 23 OCTOBRE 1989)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je vous remercie d'avoir permis à notre organisation de s'exprimer une nouvelle fois au cours de la Conférence Générale de l'UNESCO.

Vous savez combien l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités est attachée à l'UNESCO, à son bon fonctionnement, à son universalité et à son pluralisme.

Au cours des deux dernières années, nous avons apporté, dans la mesure de nos moyens, un soutien permanent à la réalisation du programme de l'UNESCO.

Pour les années qui viennent, nous voudrions présenter quelques observations sur les futurs programmes de l'Organisation dans le domaine de l'enseignement supérieur.

**1) Sur la Consultation Collective ONG / UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur**

En premier lieu, nous voulons souligner l'intérêt de la Consultation Collective ONG / UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Conformément à sa vocation, l'UNESCO ne doit pas hésiter à demander avis et conseils aux différentes organisations qui représentent les personnels de l'enseignement supérieur et au premier chef les Professeurs et Maîtres de Conférences. La réunion organisée en 1988 par l'UNESCO a montré que la formule de la consultation collective, sans se substituer totalement à d'autres formes de coopération, présente un intérêt indéniable et mérite d'être encouragée.

Nous voulons souligner ici le rôle du Secrétariat de l'UNESCO dans la réussite de la Consultation et le féliciter pour son efficacité.

**2) Sur les Libertés Académiques (25 C/5, § 01243)**

Le concept de Liberté(s) Académique(s) a été récemment utilisé par l'UNESCO au sujet de la situation de certaines Universités. Il a fait l'objet d'une Table Ronde organisée cette année en collaboration avec l'UNESCO. Enfin, il est expressément mentionné dans la Recommandation n° 76 de la Conférence Internationale de l'Education (cf. Rapport final, p. 36 de la version française, § 22).

Depuis ses origines, l'IAUPL a milité pour l'affirmation, le respect, la défense des Libertés Académiques. Nous l'avons encore rappelé lors de la dernière session de la Conférence Générale. La question des Libertés Académiques nous paraît devoir être évoquée de nouveau aujourd'hui en prenant en compte les évolutions de nos sociétés et de nos systèmes d'enseignement supérieur.

Ne serait-il pas opportun d'initier une série d'études sur le contenu et la portée du concept, et peut-être d'envisager l'encouragement à la publication et à la diffusion de textes d'Universitaires ou d'organisations d'Universitaires qui ont pris position en la matière ?

De tels travaux pourraient préparer l'adoption d'un texte international sur la (les) Liberté(s) Académique(s).

**3) Sur les questions d'éthique (25 C/5, § 01243)**

La Déclaration de Venise (1986) et le Manifeste de Séville (1986), diverses Tables Rondes organisées en liaison avec l'UNESCO témoignent de l'importance de la réflexion sur les responsabilités des Universitaires et sur l'éthique qui doit fonder leurs démarches scientifiques et pédagogiques. Ne serait-il pas opportun d'examiner l'organisation de réunions régionales largement ouvertes sur l'idée d'Université, dans ce qu'elle a de permanent et d'universel et dans ce qu'elle a d'évolutif et de spécifique selon les régions et les systèmes socio-politiques ?

**4) Sur les concepts de qualité et de pertinence dans l'Enseignement Supérieur (25 C/5 § 01243, 01246)**

La 41<sup>e</sup> Conférence Internationale de l'Éducation a évoqué l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement post-secondaire (Rapport final, p.40 de la version française, § 43). Nous nous félicitons de l'utilisation de tels termes dans les programmes de l'UNESCO et nous nous demandons s'il ne serait pas opportun d'étudier les techniques d'appréciation de la qualité et de la pertinence des systèmes universitaires, notamment dans leurs relations avec les concepts d'excellence, de Liberté(s) Académique(s) et d'autonomie des Universités. L'IAUPL avait naguère esquissé, avec l'aide de l'UNESCO, une réflexion sur le Bilan Social de l'Université et s'était interrogée sur l'applicabilité d'instruments tels que les cercles de qualité dans les Universités.

### **5) Sur la condition statutaire et économique des enseignants universitaires**

Dans de nombreux pays, il apparaît que la condition des enseignants universitaires pourrait être meilleure. Si nous voulons des Universités de qualité, il faut bien former les futurs universitaires, leur assurer un statut social convenable et leur offrir des conditions économiques satisfaisantes. Nous pensons qu'il serait intéressant de constituer, à l'UNESCO, un fonds documentaire actualisé sur les statuts des enseignants universitaires et sur leur situation économique. Ce fonds pourrait alimenter une base de données largement accessible aux enseignants universitaires et à leurs organisations. Son existence permettrait d'élaborer une nouvelle étude de synthèse sur la condition, le recrutement et le statut des enseignants universitaires, comparable à celle qui a été réalisée en 1961 pour le compte de l'IAUPL. Cette étude, due au Professeur R.H. Shryock, avait bénéficié d'une assistance substantielle de l'UNESCO.

De même l'UNESCO ne devrait pas renoncer à mener des études et des réflexions susceptibles de conduire à l'adoption d'une Recommandation Internationale sur les Enseignants Universitaires. Peut-être pourrait-on envisager, sur ce point, une réunion d'experts désignés par les ONG représentatives des enseignants et particulièrement des enseignants universitaires, en vue d'élaborer un document de synthèse des travaux déjà réalisés.

Enfin, nous ne voulons pas ignorer l'importante proposition qui vise à la constitution d'une Université des peuples d'Europe.

### **6) Sur l'Université des Peuples d'Europe (25 C/5, § 01251)**

La création d'un Centre d'études européennes avait été souhaité par notre organisation dès 1949. Nous savons que divers Centres existent en Europe qui pourraient servir de modèles à une Université conçue suivant le système des réseaux. Nous pensons qu'il serait peut-être opportun de faire faire une série de monographies sur les Centres d'Etudes Européens qui depuis longtemps ont permis la rencontre d'enseignants et d'étudiants venant de pays dont les systèmes socio-politiques sont différents.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Pour finir, permettez-moi de souligner l'intérêt pour les Universitaires de s'associer, dans la mesure de leurs compétences, au mouvement qui caractérise l'évolution récente des relations internationales.

Au cours de ces dernières années, nous avons réfléchi à la contribution des Universitaires au maintien de la Paix. Pour cela nous avons lancé l'idée de la Pax Academica, qui dans le respect des traditions académiques fondées sur l'humanisme et la tolérance, serait, à notre sens, un moyen d'assurer et de garantir ce à quoi la communauté intellectuelle mondiale aspire le plus et qui a pour nom la Liberté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Prof. L-P LAPREVOTE

**DECLARATION DEVANT LA COMMISSION II  
DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO  
(PARIS, 28 OCTOBRE 1991)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je vous remercie d'avoir permis à notre organisation de participer aux débats de la Conférence Générale. Vous savez combien depuis plus de quarante ans l'IAUPL s'est attachée, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, à collaborer avec l'UNESCO pour toutes les questions qui intéressent l'enseignement supérieur et les enseignants universitaires.

C'est au nom de cette longue coopération que nous réaffirmons notre attachement au bon fonctionnement de l'UNESCO, à sa nécessaire universalité et à son nécessaire pluralisme.

C'est encore au nom de cette longue coopération que je voudrais vous présenter quelques observations sur l'action récente de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur et sur le projet de programme qui nous est soumis.

En premier lieu, nous voudrions souligner la clarté de la partie du projet de programme consacrée à l'enseignement supérieur. Compte tenu des objectifs poursuivis, il nous semble cependant qu'elle ne devrait pas faire l'économie d'une réflexion générale sur les rôles de l'enseignement supérieur et des enseignants universitaires dans la société. Peut-être pourrait-on envisager de lier cette réflexion aux travaux menés sous le titre de « qualité et pertinence de l'enseignement supérieur » (§ 1230 et sqq), et cela, par exemple, dans le cadre de la Consultation collective de l'enseignement supérieur. Lors de la précédente session de la Conférence Générale, nous avons dit combien nous nous félicitons de voir apparaître des termes tels que « qualité » et « pertinence » dans les programmes de l'UNESCO, mais nous avons aussi suggéré d'étudier les techniques d'appréciation de la qualité et de la pertinence des systèmes universitaires dans leurs relations avec les concepts d'excellence, de Liberté(s) Académique(s) et d'autonomie des Universités.

Cette remarque d'ordre général étant faite, je voudrais insister sur quelques points précis du projet de programme.

Nous avons noté tout d'abord que le projet de programme consacre le principe d'une réunion biennale de la Consultation collective de l'enseignement supérieur. Notre organisation, comme elle l'avait fait pour la première réunion, a participé à la préparation et à l'animation de la seconde réunion de la Consultation collective dont la pleine réussite a été assurée, notamment grâce à l'efficacité et au dévouement du personnel du Secrétariat. Cette forme de coopération qui ne saurait se substituer totalement à d'autres formes de coopération entre les ONG spécialisées et l'UNESCO, présente un intérêt indéniable et mérite d'être encouragée et poursuivie.

Nous pensons cependant que l'UNESCO, définie comme une maison ouverte ou un centre de ressources intellectuelles, doit rechercher de nouvelles formes de coopération avec tous ceux qui peuvent apporter une contribution à la réalisation de ses objectifs. C'est ainsi que, dans la mesure où certains ont pu se demander parfois, sans doute à tort, si des organisations non gouvernementales n'étaient pas en réalité liées à des institutions étatiques ou partisans, il faut se donner les moyens de diversifier les modalités de coopération directe avec tous ceux qui peuvent être intéressés par l'action de l'UNESCO, comme il faut par des encouragements spécifiques renforcer l'action des organisations qui ont vocation à représenter les milieux spécialisés. A cet égard, on devrait aisément concevoir que les parties du programme de l'UNESCO traitant de l'enseignement supérieur présentent un intérêt aussi évident pour les universitaires et les associations d'universitaires que pour les représentants des partenaires sociaux, parmi lesquels, et nous nous en félicitons, on n'oubliera pas de mentionner les employeurs de l'industrie, du commerce et des services.

La coopération entre l'UNESCO et tous les milieux intéressés par la réalisation des objectifs de l'Organisation devrait d'ailleurs trouver un nouvel élan grâce à la mise en œuvre du projet UNITWIN. Pour être mené à bien, ce projet novateur devra faire appel à la collaboration directe des universitaires, notamment à ceux qui pourront accepter des missions de moyenne

durée dans des pays autres que leur pays d'origine ou d'exercice. L'idée des campagnes internationales de collectes d'ouvrages, de périodiques scientifiques, d'instruments de documentation divers comme des CD-ROM nous semble très intéressante.

Les généreuses ambitions du projet UNITWIN, dans lequel pourraient s'inscrire des séminaires régionaux sur l'idée d'Université, ne devraient toutefois pas faire oublier d'autres projets comme celui de la création d'une Université des peuples et des nations d'Europe conçue suivant le système des réseaux. Car l'Université des peuples et des nations d'Europe, loin de générer un nouvel appareil bureaucratique, doit d'abord répondre à de nouveaux besoins de coopération, y compris dans les domaines des sciences sociales et humaines. L'évolution récente de l'Europe, le très inquiétant conflit qui oppose aujourd'hui même certaines nationalités européennes montrent que la réaffirmation des identités nationales doit, d'urgence, s'accompagner de recherches et d'enseignements nouveaux sur les relations interculturelles et sur la paix.

En ce qui concerne la condition du personnel enseignant, nous voulons une fois encore saisir l'occasion d'une intervention devant la Conférence Générale pour rappeler qu'il n'y aura pas d'Universités de qualité si la formation intellectuelle et éthique ainsi que la condition sociale, économique et financière des enseignants universitaires ne sont pas satisfaisantes. Nous rappelons notre attachement à un instrument international sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Nous avons noté à cet égard que le rapport du Secrétariat portant la cote 26 C/36 sur **l'opportunité d'adopter un instrument concernant le personnel enseignant du supérieur** contient des propositions de décision qui devraient pouvoir recueillir, nous semble-t-il, l'agrément de la Conférence Générale.

Il nous paraît évident qu'un instrument normatif international concernant la condition du personnel enseignant du supérieur devrait contenir de larges développements sur les libertés académiques. Les évolutions survenues récemment dans le monde nous confirment dans cette opinion. En effet, au cours des deux dernières années, des gouvernants, des peuples se sont levés, ont redonné un sens à leur histoire et à leur destin en invoquant la Liberté.

Comment, dans ces circonstances, pourrions-nous oublier que depuis sa création, notre organisation a entendu apporter une contribution, peut-être modeste, mais permanente, à l'affirmation, au respect, à la défense de l'idée de libertés académiques. Nous réitérons donc la proposition que nous avons faite à la précédente session en suggérant d'initier une série d'études sur le contenu et la portée du concept et de réaliser, peut-être dans la collection des Cahiers sur l'enseignement supérieur, la publication et la diffusion de textes d'universitaires ou d'organisations d'universitaires qui ont pris position en la matière. De tels travaux pourraient préparer l'adoption d'un texte international de référence sur la Liberté Académique.

Nous estimons par ailleurs que, dès maintenant, l'expression « Academic Freedom » et ses équivalents dans les langues officielles de l'UNESCO devrait être systématiquement retenue comme descripteur dans tout thésaurus et toute base de données sur l'enseignement supérieur ou sur le personnel enseignant, créés ou alimentés par l'Organisation.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

L'évolution récente des relations internationales a été, notamment, marquée par les concepts d'interdépendance et de complexité. Les défis nouveaux auxquels la communauté mondiale doit faire face justifient de nouvelles solidarités fondées sur le respect mutuel et sur ce que certains appellent la tolérance et d'autres la charité. En réponse à de nouvelles interrogations qui s'expriment par un certain retour à la spiritualité, les universitaires peuvent apporter une contribution fondamentale à la définition d'un nouvel humanisme cherchant à concilier, dans la justice, la liberté et la paix retrouvées.

Car l'histoire de notre siècle nous a bien appris qu'il est aussi vain de parler de vraie liberté sans parler de Paix que d'imaginer une vraie paix sans Liberté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Prof. L-P LAPREVOTE

## **DECLARATION DEVANT LA COMMISSION II DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO**

(Paris, 5 novembre 1993)

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir permis à notre organisation de participer aux débats de la 27<sup>e</sup> Conférence générale. Vous savez combien l'IAUPL, créée il y a plus de cinquante ans, est soucieuse d'apporter, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, une contribution attentive à l'action de l'UNESCO particulièrement dans le domaine de l'enseignement supérieur.

C'est à ce titre notamment que notre Organisation participe à certaines actions de l'UNESCO et tient à s'exprimer pendant les travaux de la Conférence générale.

En premier lieu, nous voulons dire notre satisfaction quant à l'organisation de la troisième consultation collective des ONG de l'enseignement supérieur à laquelle le Directeur Général apporte l'attention que l'on sait. Cette formule nous paraît devoir être poursuivie.

Nous enregistrons avec le plus grand intérêt la mise en place effective du programme UNITWIN qui d'ores et déjà a fait preuve de sa pertinence et de son efficacité.

Nous sommes attentifs aux travaux de la Commission sur l'enseignement pour le XXI<sup>e</sup> siècle, dont nous ne doutons pas qu'elle pourra, grâce à des investigations approfondies, montrer l'évolution récente de la condition enseignante y compris dans sa dimension universitaire.

A cet égard, nous souhaitons que cette Commission, bénéficiant d'une grande liberté d'investigation, contribue à alerter les gouvernements et l'opinion publique sur de réels problèmes, comme l'insuffisance et la mésutilisation des moyens mis à la disposition de l'éducation, le retour de l'analphabétisme dans les pays développés, les conséquences de la généralisation de l'accès aux nouveaux moyens de transmission de l'information, et surtout la démotivation de certains enseignants.

Nous souhaitons que les membres les plus éminents de cette Commission, en raison même de l'importance dont sont crédités leurs travaux, complètent leur information par des investigations non protocolaires sur le terrain.

C'est en effet à partir de l'expérience quotidienne d'enseignants n'ayant pas toujours la place qu'ils méritent dans la société, travaillant dans des conditions de plus en plus difficiles, ignorant tout du charme et du confort des palais officiels, qu'il faut se représenter l'avenir des systèmes d'éducation, y compris en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Nous ne pouvons en ce sens que nous réjouir de constater l'inscription à l'ordre du jour de la présente Conférence d'un point sur l'opportunité d'adopter un instrument normatif international concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Le document 27 C/41 témoigne du travail important déjà effectué sur cette question qui mérite, hors de tout affrontement idéologique, de faire l'objet de l'approche la plus large et la plus généreuse. Bien évidemment, notre Organisation est prête à poursuivre sa contribution à l'élaboration d'un projet de texte admissible par tous.

Nous avons aussi noté avec satisfaction l'inscription à l'ordre du jour d'un point proposé par le Directeur Général et intitulé « étude sur l'opportunité d'élaborer un instrument international sur la liberté académique ». Depuis toujours nous avons accompagné les services de l'UNESCO dans leur réflexion et leurs travaux sur cette question qui relève à l'évidence d'une politique intersectorielle de l'enseignement supérieur. A la suite de la dernière Conférence Générale, des membres de notre Organisation ont participé à la Conférence de Sinaï sur les libertés académiques. Nous souhaitons que le CEPES, en liaison avec le Siège, continue à suivre cette question pour la région Europe et notamment dans les pays qui élaborent de nouvelles réglementations sur l'enseignement supérieur.

A plan mondial, nous avons fait part de nos observations sur les documents intéressant les libertés académiques, présentés à l'occasion du Congrès international sur l'éducation, les droits de l'homme et à la démocratie qui s'est tenu à Montréal en mars 1993. Nous avons été sensibles à la lettre que le Directeur Général a bien voulu nous adresser à cette occasion. Nous pensons qu'une déclaration sur les libertés académiques se justifie plus que jamais ; qu'il s'agisse d'un texte spécifique ou d'une partie de texte sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Ici encore, nous sommes prêts à collaborer avec l'UNESCO, notamment pour la réalisation des objectifs prévus au paragraphe 05207 du document 27 C/5. A cet égard, nous réitérons notre suggestion concernant le traitement par l'UNESCO des problèmes de l'enseignement supérieur dans les pays étant ou ayant été récemment affectés par des conflits armés. Un de nos représentants a d'ailleurs développé ce point lors de la Table Ronde organisée par la Division de l'enseignement supérieur à l'occasion de la Conférence internationale de l'éducation de 1992. Son intervention a été publiée dans le rapport de cette Table Ronde sur « La gestion universitaire dans des contextes socio-culturels différents ». A ce titre, notre Organisation est notamment prête, en liaison avec d'autres organisations internationales de la profession enseignante, à être un intermédiaire entre les universitaires des différents Etats et régions ayant constitué ou constituant la Yougoslavie dans ses anciennes et nouvelles définitions, et cela dans le but de les aider à établir ou rétablir des relations scientifiques et académiques confiantes et d'encourager leur participation au rétablissement de la paix.

M. le Président, Mmes et MM les Délégués, l'évolution récente des relations internationales a fait naître de grands espoirs mais aussi des inquiétudes certaines. Pour notre part, nous souvenant des conditions dramatiques qui ont présidé la création de notre Organisation, nous ferons tout notre possible non seulement pour défendre nos droits, mais aussi pour assumer nos devoirs et cela au nom de la Liberté.

Je vous remercie de votre attention.

Prof. L-P LAPREVOTE



**INTERVENTION DU PROFESSEUR C.A. MASTRELLI, PRESIDENT DE L'IAUPL  
DEVANT LA COMMISSION II DE LA XXVIII<sup>e</sup> CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO  
(Paris, les 5 et 6 novembre 1995)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Commission.  
Notre organisation voudrait présenter trois observations sur les travaux en cours de l'UNESCO.

1. Au sujet de l'adoption d'une Recommandation concernant le personnel enseignant de l'enseignement supérieur, nous enregistrons la volonté de l'UNESCO de soumettre à la prochaine Conférence générale un projet de Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Nous sommes certains que, comme par le passé, les Organisations non gouvernementales compétentes seront consultées au fur et à mesure de l'avancée des travaux qui conduiront à la mise au point du projet.
2. Au sujet d'une déclaration concernant les Libertés Académiques, nous avons noté que les possibilités d'élaborer un instrument normatif dans ce domaine seront étudiées (§ 05222 du Projet de programme et de budget). Depuis de longues années, nous attachons la plus grande importance à l'élaboration d'un document international de référence sur les Libertés Académiques qui vise à préciser les droits mais aussi les devoirs des universitaires. Nous nous réjouissons donc de la réflexion menée par l'UNESCO sur cette question.
3. Sur le rapport de la Commission sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle, nous constatons que la Conférence générale dispose d'une synthèse préliminaire de grande qualité. Nous avons remarqué cependant que l'expression « libertés académiques » ne figurait pas dans les deux pages du document consacré à l'enseignement supérieur et formulons des vœux pour que la Commission fasse part de ses observations sur cette question.

Monsieur le Président,

Pour finir je voudrais faire deux observations d'ordre plus général.

Ma première observation intéresse les conséquences de conflits qui peuvent conduire à l'édiction de sanctions internationales contre certains pays.

L'UNESCO devrait s'attacher à rappeler que les échanges scientifiques et pédagogiques doivent rester libres dès lors bien évidemment qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international.

Ma seconde observation porte sur la dégradation constante des conditions d'exercice des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités. Que les décideurs y réfléchissent : la situation s'aggrave d'année en année. Les recrutements et donc la qualité des enseignements et des recherches en pâtissent. Il est temps de redire avec force et conviction ce que l'Université doit être pour rester fidèle à ses traditions et pour assumer les hautes fonctions que la société entend lui confier.

C'est pourquoi nous encouragerons toute initiative qui permettrait de réunir à l'UNESCO un forum mondial des universitaires pour rappeler les exigences de la condition académique.

Un tel forum compléterait les travaux menés au sein de la Consultation Collective de l'enseignement supérieur, au sujet de laquelle nous voulons féliciter la Division de l'enseignement supérieur pour sa grande disponibilité et pour son efficacité.

Comme nous l'avons déjà dit par le passé, nous pensons que l'UNESCO doit rester le lieu de rencontre et de débat d'universitaires attachés aux grands principes qui, dans l'autonomie des Universités, fondent leur Liberté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Prof. Carlo Alberto MASTRELLI – président de l'IAUPL

## **Ve CONSULTATION COLLECTIVE UNESCO / ONG SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (Paris, 10-12 février 1997)**

Prof. L-P LAPREVOTE  
IAUPL

Le présent texte est une contribution à la réflexion engagée par la Consultation collective UNESCO/ONG de l'enseignement supérieur sur le thème des **conséquences des transformations économiques et sociales pour l'embauche des diplômés**.

Ce texte a été discuté par les membres du Comité Exécutif de l'IAUPL, réunis à Paris le 9 février 1997.

L'auteur principal de cette contribution s'est cru autorisé à présenter quelques réflexions dans la mesure où d'une part, il a une expérience de plus de trente ans dans l'enseignement supérieur et où, d'autre part, il a participé à la création, à la direction et à l'animation de filières de formation à vocation professionnelle, à la définition de programmes pédagogiques pour ces filières, à l'expertise de filières de ce type dans d'autres Universités que son Université de rattachement.

L'auteur principal du texte voudrait aussi préciser qu'il essaiera ici d'échapper à la « langue de bois » caractérisant souvent les contributions aux débats conduits dans le cadre des Organisations internationales. Le sujet soumis à la réflexion de la Consultation collective est trop actuel et trop grave pour se contenter de l'enfermer dans quelques formules lénifiantes. Car ce qui est proposé par la Consultation collective, c'est en fait d'examiner la pertinence des formations délivrées par l'enseignement supérieur par rapport à un marché de l'emploi en pleine évolution quantitative et qualitative. On note à ce propos que le thème retenu par les organisateurs de la Consultation collective, tel qu'il est formulé, pourrait laisser supposer que les systèmes d'enseignement supérieur doivent nécessairement subir les conséquences des transformations économiques et sociales et doivent accepter les « diktats » du marché de l'emploi.

C'est donc à partir de cette mise en perspective 1) que l'on rappellera quelques données objectives qui semblent accompagner les transformations ci-dessus évoquées, 2) que l'on proposera quelques principes pour fonder une réflexion féconde, 3) que l'on esquissera les voies de solutions possibles aux problèmes rencontrés aujourd'hui par les systèmes d'enseignement supérieur et particulièrement les Universités.

1° - On se permettra d'abord un rappel historique en affirmant que la préoccupation du rapprochement entre les formations universitaires et les exigences du marché de l'emploi n'est pas nouvelle. Elle a été de tradition pour la médecine et pour le droit. Elle marque depuis longtemps la formation des ingénieurs et de certains scientifiques de sciences exactes. Elle se retrouve même dans la formation de certains littéraires préparés tant aux fonctions d'enseignants qu'aux fonctions d'intervenants dans les entreprises, dans des organisations diverses ou dans les collectivités publiques.

Il ne faudrait donc pas considérer que les problèmes rencontrés aujourd'hui par les systèmes d'enseignement supérieur sont totalement nouveaux et à ce titre, on se gardera d'apporter des solutions qui se voudraient miraculeuses et définitives.

Ici comme dans d'autres circonstances, on s'efforcera de faire preuve de modestie et d'humilité tant dans l'appréhension des problèmes que dans l'énoncé des solutions. Le présent siècle finissant nous a suffisamment montré la vanité et l'inefficacité de certains projets de société pour nous inciter à la prudence.

On ne peut toutefois pas échapper à la recension de certains faits ou de certaines données.

Il y a en premier lieu le chômage des diplômés, véritable cancer qui ronge certaines sociétés développées et moins développées. Il y a ensuite la meilleure connaissance et la prise en compte par les décideurs du coût des formations, du coût de la recherche, du coût de la prolongation des études. Il y a encore la dénonciation de la bureaucratisation croissante de la vie universitaire. Il y a aussi la prise en compte des évolutions technologiques, de plus en plus rapides, dont les conséquences sont parfois difficiles à apprécier dans le domaine éducatif.

Il y a enfin une population étudiante qui a changé, pas seulement en raison de la démocratisation du recrutement, mais aussi en raison d'évolutions sociales diverses, comme le chômage des parents, la dissociation des familles traditionnelles, par exemple.

Ces données sont à comparer avec des données plus globales : la mondialisation de l'économie, la fin des certitudes idéologiques, le besoin de reconnaissance exprimé par diverses communautés, la survivance de régimes totalitaires, la résurgence de la guerre, la banalisation de la barbarie et de la violence médiatique, la corruption, le mensonge et le faux érigés en modèles ou en références essentielles.

2° - Le constat ainsi dressé, il conviendra de s'interroger sur quelques principes propres à fonder la recherche de solutions adaptées à des situations désormais complexes.

On proposera ici de retenir deux principes : celui de la réalité et celui de la vérité.

Le recours au principe de réalité consiste à prendre en compte ce qui est, sans nécessairement s'y soumettre définitivement. Il faut accepter, par exemple, de reconnaître que dans une Université de masse, sans sélection ni véritable orientation, le diplôme ne correspond ni à un emploi, ni à une gamme d'emplois limitativement identifiés.

Il faut accepter de reconnaître que certains discours sur l'évolution de l'emploi, aussi séduisants soient-ils, sont marqués au sceau du dogmatisme ou de l'irresponsabilité et dissimulent en fait une véritable incapacité à imaginer l'avenir économique et social.

Il faut enfin accepter de reconnaître que l'Université répond lentement à des demandes sociales formulées à court terme.

L'autre principe est celui de la vérité. Vérité sur l'évolution du marché de l'emploi, sur le sens de certains chiffres et sur l'interprétation à leur donner.

Vérité sur ce que peut et doit être l'Université. De façon traditionnelle, par exemple, l'Université n'a pas à se substituer aux entreprises. Il y a en effet des connaissances pratiques que l'Université ne peut pas apporter ou qu'elle apporte de façon illusoire.

Vérité sur la fonction sociale réelle de l'Université. Si l'on fait de l'Université un instrument de gestion sociale du chômage des jeunes ou un instrument de gestion politique du chômage, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait une discordance entre ce que produit l'Université et les besoins réels de la société.

3° - Une fois ces principes posés et acceptés, vers quelles solutions peut-on s'orienter ?

Il y a d'abord des solutions globales. Expliquer aux étudiants et futurs étudiants ce qu'est une Université, dans ses traditions et sa capacité d'innovation. Expliquer aussi qu'en formation initiale, l'Université est non seulement un lieu d'acquisitions de connaissances, mais aussi un espace de liberté, un lieu d'apprentissage de la distance critique. Démontrer l'efficacité et la pertinence des approches théoriques, ce qui parfois, il est vrai, suppose un réel effort pédagogique car il ne s'agit pas de théoriser pour théoriser, mais de théoriser pour permettre les nécessaires adaptations et pour progresser.

Enfin, on ne peut que souscrire aux principes de la formation permanente et de la validation des acquis professionnels. On souscrira de même au principe d'évaluation des formations, notamment dans la mesure où il sera rappelé que les résultats d'un processus de formation ne sont souvent mesurables qu'à terme. A cet égard, on soulignera avec insistance que la condition première pour la mise en œuvre de bonnes formations est d'attirer vers la carrière universitaire de bons formateurs dont les conditions d'emploi et de travail sont définies avec précision. C'est la raison pour laquelle, depuis sa création, l'IAUPL a insisté sur la reconnaissance tant au plan national qu'au plan international de droits et devoirs constitutifs de(s) Liberté(s) Académique(s).

Mais au-delà de démarches d'ordre général, il y a un travail plus prosaïque à faire. Il se caractérise d'abord par l'inventaire des blocages juridiques, institutionnels, administratifs, culturels qui empêchent l'adaptation des Universités et sont de nature à démoraliser ceux qui veulent cette adaptation.

Il se caractérise aussi par un échange d'expériences à provoquer et à apprécier. Telle solution adoptée dans un pays peut être appliquée à d'autres. Telle autre n'est pas adaptable.

Il se caractérise enfin par la place laissée à l'imagination dans la quête de nouvelles solutions. L'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement supérieur, par exemple, ne résulte pas exclusivement de mesures d'ordre quantitatif. Naguère, certains estimaient que le

bonheur résulterait de l'équation : « les soviets + l'électricité ». Aujourd'hui, on ne peut pas laisser se développer un discours qui semble se résumer à prétendre que l'amélioration de l'enseignement supérieur, c'est « plus de béton et de photocopieuses (ou de téléviseurs, ou d'ordinateurs ...) ».

Sera-t-on considéré comme rétrograde ou provocateur en affirmant qu'un bon système d'enseignement supérieur suppose des étudiants qui veulent étudier et des enseignants qui soient véritablement des Maîtres ?

A cet égard, on dira à nouveau pour finir que les étudiants ne sont pas en position de consommateurs dans l'Université. Ils sont partenaires du processus de formation avec des degrés et des formes d'implication divers suivant leur niveau d'étude. Ceux qui tenteraient d'opposer les étudiants aux enseignants, en ayant recours à un modèle du type « lutte de classes ou de catégories sociales » prendraient une lourde et grave responsabilité, dont ils devraient non seulement rendre compte mais aussi subir les conséquences, le moment venu.

D'ores et déjà, la préparation de la Conférence sur l'enseignement supérieur, Conférence prévue par l'UNESCO en 1998, est l'occasion d'un débat large et libre qui doit être encouragé et amplifié. Il ne pourra faire l'économie des remarques présentées par les Professeurs.

**DECLARATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET MAÎTRES  
DE CONFERENCES DES UNIVERSITES  
A LA 29<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO  
Paris, 5 novembre 1997**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Notre organisation voudrait faire part de son opinion sur quatre points qui relèvent des débats de la présente Commission.

1. En premier lieu, nous voulons saluer le travail effectué par les services de l'UNESCO pour donner un nouveau statut à la Consultation collective dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Membre fondateur de cette Consultation, notre organisation se félicite des travaux qui ont été menés dans le cadre de cette instance consultative. La méthode de travail retenue permet à des organisations de préoccupations, de tailles et des statuts différents de débattre en toute sérénité des grands problèmes posés par l'évolution des systèmes d'enseignement supérieur. Nous avons particulièrement apprécié les réunions récentes qui ont donné la parole aux étudiants et aux représentants des organisations d'employeurs. Ces débats ont indiqué la voie à suivre pour traiter, sans démagogie ni mépris, de situations nouvelles tout en respectant des traditions séculaires visant à l'excellence.

2. Nous voudrions rappeler, en deuxième lieu, l'importance que nous accordons à l'adoption d'une Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, dont nous avons suggéré la nécessité depuis de longues années. Comme nous l'avons indiqué lors de la réunion d'experts qui a eu lieu à l'UNESCO en 1996, l'application d'une telle recommandation doit implicitement au moins prendre en compte les lois, les coutumes et les traditions nationales dans ce qu'elles ont de meilleur pour renforcer le caractère nécessairement divers et universel, pacifique et tolérant de la vie académique.

Nous souhaitons à cet égard préciser qu'à notre avis, l'utilisation de certains termes dont la signification peut être différente suivant la langue dans laquelle ils sont traduits, devrait donner lieu aux interprétations les plus modérées.

3. Dans le prolongement de la Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, nous voudrions, en troisième lieu, attirer l'attention de la Conférence générale sur l'intérêt que représenterait l'adoption d'un texte spécifique sur la Liberté académique, conçue non pas comme un ensemble de droits, mais comme un ensemble de droits et de devoirs.

Dès sa création en 1942, notre organisation a inscrit dans ses buts la défense de l'indépendance et de la liberté de l'enseignement et de la recherche.

Elle a toujours maintenu ses positions en la matière, notamment en 1969 par l'adoption d'un texte sur la Liberté académique et en 1982 par l'adoption d'une Charte des droits et devoirs constitutifs de la Liberté académique.

Bien évidemment, nous apporterons une contribution à toute réunion préparatoire à l'élaboration et à l'adoption d'un texte acceptable par la communauté internationale, notamment pour rappeler la spécificité des fonctions magistrales dans les universités et pour rappeler la spécificité des universités au sein des systèmes d'enseignement supérieur. Car nous pensons qu'on ne peut pas indifféremment dénommer université une institution qui n'aurait pas certains caractères distinctifs et non équivoques, notamment en ce qui concerne la liaison entre la recherche, l'enseignement et l'autonomie de gestion.

4. Enfin, nous voulons dire tout l'intérêt que nous portons au projet de Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur prévue en 1998.

Cette Conférence ne doit pas se limiter à un échange de propos entre les représentants des gouvernements ou des institutions universitaires. Elle devrait, selon nous, être l'occasion pour les enseignants des universités – et notamment pour les Professeurs et Maîtres de conférences

– de s’exprimer librement, y compris en utilisant les nouvelles technologies de l’information et de la communication.

Car nous constatons d’une part que peu d’universitaires sont informés de la convocation de cette Conférence et d’autre part ? que beaucoup d’universitaires souhaitent faire part de la réalité de leur travail et de leur condition.

En effet, les Professeurs et Maîtres de conférences des Universités constatent la dévalorisation de leur statut moral, social et économique.

Ils s’inquiètent du traitement technocratique des problèmes de l’enseignement supérieur qui semblent se limiter aux calculs des relations coûts/efficacité et à la bureaucratisation croissante de la vie universitaire.

Ils subissent, dans certains pays ou dans certaines circonstances, des pressions politiques, confessionnelles, religieuses marquées par le fanatisme et qui interdisent, par exemple, l’accès à l’Université de certaines catégories de populations ou qui préconisent le renvoi de certains professeurs.

Ils dénoncent l’utilisation de l’université à des fins partisans et polémiques, parfois violentes et toujours incompatibles avec l’enseignement et la recherche marqués au sceau de l’humanisme.

Ils s’opposent à l’introduction et à la banalisation sur les campus de la drogue, de la violence et du racket.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Il y a près de vingt ans, à Vienne en 1978, s’est tenu le premier Congrès international sur l’enseignement universitaire des Droits de l’Homme. Nous avons approuvé cette initiative. Nous avons participé à ce Congrès et nous y avons déjà demandé l’adoption d’une Recommandation internationale sur la Condition du personnel enseignant de l’enseignement supérieur.

Il y a près de dix ans, à Berlin, s’écroulait le symbole d’un système totalitaire qui prétendait conquérir et régenter le monde. Nous avons dénoncé les atteintes portées aux libertés académiques par ce système dans lequel la plupart de nos collègues se sont appliqués, au prix des pires difficultés et parfois au prix de nécessaires concessions, à mener des travaux scientifiques de qualité et à former des générations d’étudiants qui bénéficient aujourd’hui de la liberté.

Aujourd’hui cependant nous constatons que d’autres dangers menacent. Il s’agit d’abord d’une mondialisation fondée sur le profit et sur le mercantilisme, sur la négation des identités culturelles qui entraîne, en conséquence, des réactions identitaires prenant la forme de la xénophobie. Il s’agit parfois aussi d’une véritable manipulation de la mémoire des peuples et des hommes, notamment dans les pays affectés ou ayant été affectés récemment par des conflits armés, et cela en particulier par le truchement des médias.

C’est pourquoi, fidèles à ses origines, notre organisation poursuivra, avec l’UNESCO, son action en faveur d’une juste Liberté.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je vous remercie.

Au nom de l’IAUPL,  
Prof. L-P LAPREVOTE

(manque page 46)

que ces mouvements n'ont pas toujours été accompagnés par la mobilisation de moyens suffisants.

Les universitaires s'inquiètent du traitement technocratique des problèmes de l'enseignement supérieur qui privilégient les calculs de relations coûts/efficacité et aboutissent à la bureaucratisation croissante de la vie universitaire.

Ils veulent aussi attirer votre attention sur l'irréalisme de certains discours à la prétention pédagogique qui font des nouvelles technologies de l'information et de la communication les substituts exclusifs des enseignants-chercheurs.

Les Professeurs d'Universités veulent aussi rappeler que, dans certains pays ou dans certaines circonstances, ils subissent des pressions politiques, confessionnelles, religieuses marquées par le fanatisme et qui interdisent, par exemple, l'accès à l'Université de certaines catégories de populations ou qui préconisent le renvoi de certains professeurs.

Ils dénoncent l'utilisation de l'université à des fins partisans et polémiques, parfois violentes et toujours incompatibles avec l'enseignement et la recherche marqués au sceau de l'humanisme.

On comprend alors l'importance de la *Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* qui, dans son application, doit implicitement au moins prendre en compte les lois, les coutumes et les traditions nationales dans ce qu'elles ont de meilleur pour renforcer le caractère nécessairement divers et universel, pacifique et tolérant de la vie académique.

3° 3. Dans le prolongement de cette *Recommandation*, nous pensons que l'UNESCO devrait s'attacher à élaborer un texte spécifique sur la Liberté académique, conçue non pas comme un ensemble de droits, mais comme un ensemble de droits et de devoirs.

Un texte acceptable par la communauté internationale pourrait notamment rappeler la spécificité des fonctions magistrales dans les universités et rappeler la spécificité des universités au sein des systèmes d'enseignement supérieur. Car nous pensons qu'on ne peut pas indifféremment dénommer université une institution qui n'aurait pas certains caractères distinctifs et non équivoques, notamment en ce qui concerne la liaison entre la recherche, l'enseignement et l'autonomie de gestion.

Nous comprenons les soucis des Gouvernements ou des pouvoirs organisateurs des Universités face aux défis posés par la massification de l'enseignement supérieur, par les exigences du marché de l'emploi et par la demande sociale en général. Mais nous estimons de notre devoir de souligner que la référence à la qualité doit primer sur la référence à la quantité et que la pertinence ne s'apprécie pas seulement à court terme. A cet égard, si, en raison du progrès scientifique et technique d'une part, et des évolutions économiques et sociales d'autre part, nous nous rallions au principe de l'éducation tout au long de la vie, nous ne saurions accepter que ce principe se substitue au principe de bon sens suivant lequel l'enseignement supérieur doit d'abord être accessible sur la base du mérite et des capacités intellectuelles de chacun.

L'évaluation des systèmes d'enseignement supérieur et particulièrement des universités ne saurait, en ce sens, se fonder principalement sur des ratios prenant en compte le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre d'enseignants-chercheurs de chaque établissement.

S'il est légitime que la communauté universitaire rende des comptes sur l'utilisation des moyens mis à sa disposition par la collectivité, il serait désastreux que l'évaluation des enseignements voire des enseignants ne prenne pas en considération tous les éléments qui, dans le respect des personnes et des Libertés académiques, fondent l'existence de ces communautés universitaires.

Qu'on veuille bien à cet égard se souvenir des effets différés des processus de formation. Qu'on veuille bien aussi se souvenir que l'on a vu, au cours de ce siècle, les conséquences scientifiques et sociales de politiques universitaires cédant à la prégnance d'écoles de pensée univoques et totalitaires.

Pour minimiser les influences des phénomènes de mode dans l'évaluation des systèmes d'enseignement supérieur, nous pensons que l'évaluation des enseignements et des enseignants doit d'abord être le fait de spécialistes aux compétences scientifiques au moins égales à ceux qui sont évalués.

4° Permettez-nous en quatrième lieu de souligner l'importance des dispositions concernant la coopération internationale telles qu'elles sont évoquées par le projet de cadre d'action prioritaire et notamment le projet « universitaires sans frontières ». La mise en œuvre d'un tel dispositif, que nous avons appelé de nos vœux au cours des dernières sessions de la Conférence générale, répond non seulement aux besoins de certaines universités, mais serait aussi de nature à renforcer la fraternité académique internationale.

5° Nous voudrions enfin terminer par quelques réflexions d'ordre plus général en rappelant qu'il y a près de dix ans, à Berlin, s'écroulait le symbole d'un système totalitaire qui prétendait conquérir et régenter le monde. Nous avons dénoncé les atteintes portées aux libertés académiques par ce système dans lequel la plupart de nos collègues se sont appliqués, au prix des pires difficultés et parfois au prix de nécessaires concessions, à mener des travaux scientifiques de qualité et à former des générations d'étudiants qui bénéficient aujourd'hui de la liberté.

Aujourd'hui, nous constatons cependant que d'autres dangers menacent. Il s'agit d'abord d'une mondialisation fondée sur le profit et sur le mercantilisme comme sur la négation des identités culturelles. Ce mouvement entraîne des réactions identitaires prenant la forme de la xénophobie et du racisme. Il s'agit parfois aussi d'une véritable manipulation médiatisée de la mémoire des peuples et des hommes, notamment dans les pays affectés ou ayant été affectés récemment par des conflits armés.

La présente Conférence, dans sa préparation et dans son déroulement, n'a pas pu faire l'économie d'une réflexion sur l'Humanisme du siècle futur.

Qu'il nous soit alors permis ici de rappeler que l'Université n'a pas à se substituer aux carences des familles ni à celles des services sociaux.

Qu'il nous soit permis de rappeler que l'on ne peut pas demander à l'Université de former des citoyens libres et responsables quand le trafic, la corruption et la concussion deviennent les normes de référence.

Qu'il nous soit permis de rappeler qu'il est difficile d'enseigner le respect des Droits de l'Homme quand la violence physique et psychique, l'injustice économique, le fanatisme religieux ou idéologique, la vulgarité médiatique sont érigés en système.

Qu'il nous soit enfin permis de rappeler qu'il est vain de parler d'Humanisme si l'on ne commence pas par ériger en principe intangible le respect de la vie et de la personne humaine.

Mesdames et Messieurs les Délégués qui représentez les Etats et les Gouvernements, soyez persuadés que l'immense majorité des Universitaires accomplit tous les jours, avec foi, conscience et dignité, les hautes missions que la société leur confie.

Acceptez aussi d'entendre dire qu'il vous appartient, politiquement, de créer les conditions matérielles et éthiques pour que ces universitaires participent pleinement à la construction d'une société meilleure, plus juste et plus fraternelle.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je vous remercie.

Au nom de l'IAUPL,  
Prof. C.A. MASTRELLI



**DECLARATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET MAÎTRES  
DE CONFERENCES DES UNIVERSITES (IAUPL) A LA 30<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFERENCE  
GENERALE DE L' UNESCO  
PARIS, 9 ET 10 NOVEMBRE 1999**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Notre organisation voudrait contribuer à vos travaux en présentant des observations sur quatre points qui relèvent des débats de la présente commission.

1. En premier lieu, nous voudrions remercier les services du secrétariat de l'UNESCO pour les tâches accomplies au cours des deux dernières années dans les domaines intéressant l'enseignement supérieur, notamment l'assistance aux travaux de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur et la préparation ainsi que le début de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur.

Nous voudrions saisir l'occasion du présent débat pour remercier le professeur Federico MAYOR de son action et de son engagement à la tête de l'Organisation. Nous formulons des vœux de succès pour son successeur.

2. Qu'il nous soit permis, en second lieu, d'insister sur l'importance que représente pour les universitaires la Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur adoptée par la Conférence générale au cours de la 29<sup>e</sup> session. Nous avons pris connaissance avec inquiétude du rapport 30C/27 sur la mise en œuvre de ladite recommandation. Nous espérons que la prochaine session de la Conférence générale pourra examiner un nombre significatif de rapports en provenance des Etats membres. Nous n'ignorons certes pas que les conditions économiques et administratives de certains pays peuvent être un obstacle à la rédaction de documents détaillés. Mais nous pensons que dans d'autres pays, notamment ceux où la tradition universitaire est ancienne, la collecte des données et leur mise en forme ne devrait pas être un travail insurmontable.

Il nous semble important de disposer d'informations sur l'effectivité des libertés académiques, sur les statuts des enseignants universitaires ainsi que sur leurs conditions de travail, de rémunération et d'appréciation. A cet égard, nous ne cachons pas notre préoccupation au sujet de procédures d'appréciation ou d'évaluation peu, voire pas du tout transparentes. Que penser, par exemple, de situations dans lesquelles on s'obstine à ne pas publier les listes des experts chargés d'évaluation des diplômes, des équipes de recherche, voire même des enseignants chercheurs ? Ne faut-il pas craindre dans ces conditions que l'évaluation soit menée par un personnel aux compétences discutables extérieur au système académique ? Nous rappelons, par ailleurs, que nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention de la Conférence générale sur la dégradation du statut moral, social, économique et financier des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités et, d'une façon générale, de l'ensemble des enseignants universitaires. Nous attirons, de même, solennellement l'attention de la Conférence générale sur la dégradation des conditions d'exercice professionnel des universitaires, comme en témoigne trop souvent l'insuffisance du matériel et des fonds documentaires, l'insalubrité des locaux, la violence et l'incivilité tolérées sur les campus.

3. Nous voudrions, troisièmement, rappeler l'importance de la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur*, réunie à l'UNESCO en 1968.

Par le nombre de participants ainsi que par la qualité et la diversité des débats, la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur*, que nous avons appelée de nos vœux depuis de longues années, a été un incontestable succès.

Il nous paraît, en conséquence, essentiel d'insister sur le suivi de cette Conférence en commençant par faire connaître les résultats de ses travaux au plus grand nombre de personnes susceptibles d'être intéressées.

Or nous constatons que les conclusions de la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur* n'ont pas toujours été portées, par les instances gouvernementales ou les pouvoirs organisateurs des Universités, à la connaissance des membres de la communauté universitaire : professeurs, maîtres de conférences, autres enseignants, étudiants, membres du personnel administratif ou technique. Les ONG de l'enseignement, en revanche, dans la

limite de leurs possibilités techniques et financières, ont contribué à la diffusion de la Déclaration finale de la Conférence et du Plan d'action qui l'accompagne. Nous serons attentifs au rapport de suivi qui sera présenté lors de la prochaine session de la Conférence générale.

4. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-nous de présenter une dernière observation pour finir.

Depuis plusieurs années, nous avons attiré l'attention de la Conférence générale sur le rôle et la situation des universitaires dans les pays affectés ou ayant été affectés récemment par des conflits armés. Nous avons souligné que les embargos dans les domaines scientifiques et académiques pouvaient avoir des conséquences graves pour les populations et pénalisaient souvent des innocents. Nous avons préconisé la mise à contribution d'universitaires ou d'organisations d'universitaires dans la prévention des conflits, dans la préservation des patrimoines culturels, scientifiques et académiques menacés, dans la défense ou la restauration des libertés académiques. Au moment où l'UNESCO lance l'année internationale pour une culture de paix, nous constatons l'existence de graves conflits armés comme nous avons assisté, depuis la dernière Conférence générale, à des opérations militaires non explicitement autorisées par les instances compétentes des Nations Unies. Nous réitérons notre souhait de voir l'UNESCO, forum mondial, des intellectuels, prendre toutes initiatives pour que les universitaires, Professeurs et Maîtres de conférences, et leurs organisations représentatives contribuent effectivement à la défense de la Paix et d'une juste Liberté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Pour l'IAUPL.

(Le dernier texte : *La fin des professeurs ?* est « non révisé » et incomplet)

## Séminaire 2000 – Paris, octobre 2000

### LA FIN DES PROFESSEURS ?

En 1982, à Sienne (Italie), l'IAUPL adoptait une *Charte des Droits et Devoirs constitutifs de la Liberté Académique* (1). Ce document, assez court, se présentait comme un texte de référence offert aux universitaires du monde entier. En tant que tel, il a d'ailleurs été diffusé et publié dans certains pays traversés par des crises majeures. Ainsi, à l'époque, au Liban ou plus récemment en Yougoslavie.

La *Charte des Droits et Devoirs constitutifs de la Liberté Académique* est divisée en six parties qui évoquent successivement : les fondements historiques de la liberté académique, le rôle de l'Université, les conditions nécessaires à la liberté universitaire, les droits intrinsèques constitutifs de la Liberté académique, les devoirs afférents à la Liberté académique, la défense de la Liberté académique.

Cette Charte, connue aussi sous le nom de *Déclaration de Sienne*, s'inscrit dans la démarche d'ensemble qui caractérise l'action de l'IAUPL depuis sa création en 1944. Dès cette époque en effet, l'*Association Internationale des Professeurs et Maîtres de conférences des Universités*, qui succédait à l'*Association des professeurs des Universités des pays alliés réfugiés en Grande-Bretagne*, créée en 1942, se fixait parmi ses objectifs la protection de l'indépendance et de la liberté de l'enseignement et de la recherche.

Dans le même esprit en 1979, lors d'un Congrès tenu à Herceg Novi (Yougoslavie), l'IAUPL avait adopté une motion sur la Liberté académique (voir texte reproduit en annexe).

La *Déclaration de Sienne* prend place dans un mouvement de réflexion plus large qui traite soit spécifiquement de la Liberté académique, soit des rapports entre les concepts de Liberté académique et d'autonomie des Universités, soit encore de la Condition du personnel enseignant universitaire ou, d'une façon plus générale, de l'évolution des universités et des systèmes et établissements d'enseignement supérieur. Ont participé ou participent à ce mouvement des universitaires et des organisations d'universitaires, des représentants d'Universités, des organisations intergouvernementales au premier rang desquelles figure l'UNESCO, des représentants d'Etats.

Pour les vingt dernières années, on peut ainsi rappeler la *Déclaration de Lima sur les Libertés académiques* adoptées en 1988 par le *World University Service* (voir texte reproduit en annexe), la Conférence internationale de Sinaïa (Roumanie) sur la Liberté académique et l'autonomie de l'université, organisée en mai 1992 par l'UNESCO (voir aussi, comme suite, la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO – 27<sup>e</sup> session, 1993 – sur l'opportunité d'élaborer un instrument international sur les libertés académiques), les travaux de l'Association Internationale des Universités ou encore la Déclaration de Glion (L'Université à l'aube du millénaire – The Glion colloquium, 1998). On soulignera particulièrement les travaux menés depuis au sein de la Consultation collective de l'enseignement supérieur de l'UNESCO (voir par exemple : Laprévotte (Louis-Philippe) – Lévy (denis) – Contribution à une réflexion sur la condition des enseignants universitaires in Higher Education : capacity-building for the 21st Century. Paris, Unesco, 1995 –pp. 239-243 – New Paper on Higher Education, Meeting Documents, n° 6), l'adoption par la Conférence générale de l'UNESCO en 1997 de la *Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* et la réunion, à l'initiative de l'UNESCO, de la *Conférence mondiale sur l'Enseignement supérieur* (WCHE, 1998). Il faudrait aussi mentionner les ouvrages publiés, à titre individuel, par de nombreux universitaires, comme le livre de Claude Javeau, secrétaire général de l'IAUPL, *Masse et impuissance*.

Démarches, réflexions, publications rappelées ici témoignent non seulement de l'évolution des Universités, mais aussi des interrogations sur la condition, le statut, l'avenir des universitaires. Elles révèlent les contradictions entre les ambitions et les représentations traditionnelles des Professeurs, et des réalités qui semblent s'imposer de façon de plus en plus prégnante.

D'où les questions : avons-nous encore besoin de Professeurs d'Universités ? Est-ce la fin des Professeurs ?

Pour esquisser une réponse à cette question, nous reprendrons quelques-unes des données qui caractérisent l'évolution des universités, avant d'identifier quelques thèmes qui devraient retenir notre attention dans les années à venir.

## 1- L'évolution des universités s'inscrit d'une part dans un mouvement relativement ancien et d'autre part dans un mouvement beaucoup plus récent.

1.1- La *Déclaration de Sienne* est assez représentative de la prise en compte de ce que nous dénommerons le **mouvement ancien**. Son 1<sup>er</sup> paragraphe dispose :

*Ces dernières décennies, l'accent a été mis un peu partout dans le monde sur la nécessité d'accroître et de développer la formation universitaire. Il faut en chercher la raison dans un certain nombre de facteurs : la perception des liens existant entre la croissance économique et le système éducatif ; la grandissante exigence d'égalité dans les chances de promotion ; le besoin d'adapter les institutions aux aspirations et aux impératifs de nos sociétés modernes. Cette évolution, si elle est positive, met en péril des valeurs et des principes essentiels à la liberté universitaire. En ces temps de crise économique, la dépendance financière accrue des universités a provoqué des pressions qui menacent leur indépendance et le droit fondamental à la liberté académique. Il convient dès lors de redéfinir l'importance de celle-ci dans la nature même de l'université.*

Ce paragraphe appelle plusieurs observations. On notera en premier lieu que la liberté académique est conçue comme un élément substantiel de l'université. En d'autres termes, sans liberté académique, pas d'université quelle que soit la dénomination des établissements d'enseignement supérieur. Il convient toutefois de comparer l'article premier de la *Déclaration de Sienne* avec son article 6 qui dispose : *Nous croyons que le principe de la liberté académique tel qu'il est défini dans cette charte constitue le fondement même d'une libre université dans une société de liberté*. On peut alors imaginer qu'il y ait des universités non libres dans des sociétés de liberté (cas d'universités soumises aux règles du marché, par exemple) ou des universités libres dans des sociétés non libres (cas d'universités autogérées dans le cadre d'un système idéologique clos).

Le premier paragraphe de la *Déclaration de Sienne* prend par ailleurs en compte la fonction économique des universités. Cette fonction se conçoit par rapport à la croissance et au développement, à la promotion sociale mais aussi par rapport aux aspirations et aux impératifs des sociétés modernes, c'est-à-dire sous forme de réponse en termes d'offre à une demande sociale. Les conséquences de cette situation sont connues. Parmi les plus fréquemment recensées, on peut retenir l'augmentation du nombre des étudiants, la diversification de leur recrutement, l'augmentation du nombre des enseignants, la multiplication des cursus, des filières et des diplômes. Mais il faut aussi noter le déséquilibre entre le nombre de professeurs de rang magistral et le nombre d'enseignants d'autres catégories ou grades et d'autre part, l'augmentation très importante du personnel administratif, technique et de service. Il convient encore d'évoquer le coût croissant de l'enseignement universitaire et la recherche d'une meilleure utilisation des ressources disponibles, notamment par la réalisation d'économies d'échelle.

On mentionnera enfin la diversité des statuts des établissements d'enseignement supérieur, services publics ou corporations de droit public ou privé. Enfin, on ne saurait passer sous silence l'utilisation indifférenciée du terme « université » pour désigner divers modes de diffusion et de partage du savoir : université à distance, universités ouvertes, universités d'entreprises, universités du temps disponible, par exemple.

Tout cela concourt à remettre en cause la notion de communauté universitaire telle qu'elle est évoquée par la *Déclaration de Sienne* dans son article 2.1 ainsi conçu : *L'université constitue une communauté d'hommes et de femmes ayant pour mission de promouvoir le savoir et de rechercher la vérité. Sa fonction principale est double : préserver et transmettre les valeurs culturelles, ouvrir de nouvelles voies à l'esprit humain par l'étude et la recherche scientifique.*

1.2- D'autres faits ont plus **récemment** encore renforcé le mouvement de remise en cause de l'université comme communauté.

Dans un ordre non hiérarchisé on pourrait relever : les exigences de formation des adultes, de formation permanente ou tout au long de la vie, mais aussi l'évolution de la demande des étudiants et la modification de leur rapport à l'institution. Les étudiants se situent de moins en moins comme co-partenaires de la vie universitaire et se conduisent de plus en plus en clients. D'où d'ailleurs la généralisation des procédures d'évaluation des

enseignements et des enseignants. D'où aussi, pour reprendre un néologisme de langue française, une juridicisation accélérée des relations entre les étudiants et l'institution (recours devant les tribunaux, envoi de lettres recommandées, plaintes) qui n'est d'ailleurs pas exclusive d'une demande d'adaptation personnalisée des normes académiques (par exemple : report de sessions d'examen, non respect de délais, inscriptions tardives, demandes d'autorisation d'absence aux enseignements obligatoires pour des raisons professionnelles, économiques, confessionnelles ou autres).

Notons encore, augmentation et diversification du personnel aidant, une modification du rapport des enseignants à l'institution : ceux-ci paraissent désormais de plus en plus préoccupés par l'ambition de mener une carrière conçue principalement en termes de confort notamment familial et d'avantages économiques. Soulignons cependant que cette attitude est souvent encouragée par les conditions médiocres d'exercice professionnel, par l'influence exercée par des professionnels extérieurs à l'université appelés à y enseigner et enfin par l'encouragement des pouvoirs publics à l'engagement économique des universitaires.